

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

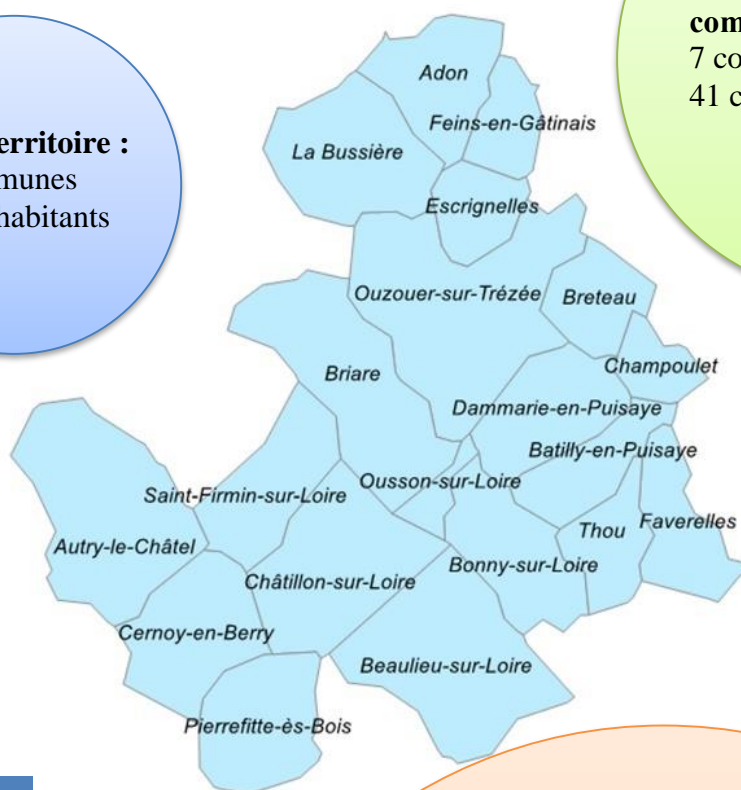
42 Rue des Prés gris - 45250 BRIARE
Tél. 02.38.37.03.84 - contact@cc-berryloirepuisaye.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PRESENTATION | 3 |
| FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES | 4 |
| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE..... | 5 |
| LE PACTE DE GOUVERNANCE | 7 |
| LE PROJET DE TERRITOIRE | 9 |
| LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE..... | 10 |
| ADMINISTRATION GENERALE..... | 11 |
| RESSOURCES HUMAINES..... | 13 |
| FINANCES..... | 19 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 30 |
| COMMUNICATION..... | 39 |
| AMENAGEMENT DE L'ESPACE | 41 |
| ENVIRONNEMENT | 43 |
| ASSAINISSEMENT | 48 |
| VOIRIE | 53 |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS..... | 54 |
| LOGEMENT ET CADRE DE VIE | 57 |
| ACTION SOCIALE..... | 59 |
| DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 68 |
| CULTURE..... | 70 |
| PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX | 74 |
| MOBILITES | 74 |

PRESENTATION

Notre territoire :
20 communes
17 943 habitants



La communauté de communes, c'est aussi :
7 commissions
41 conseillers communautaires

UNE JEUNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

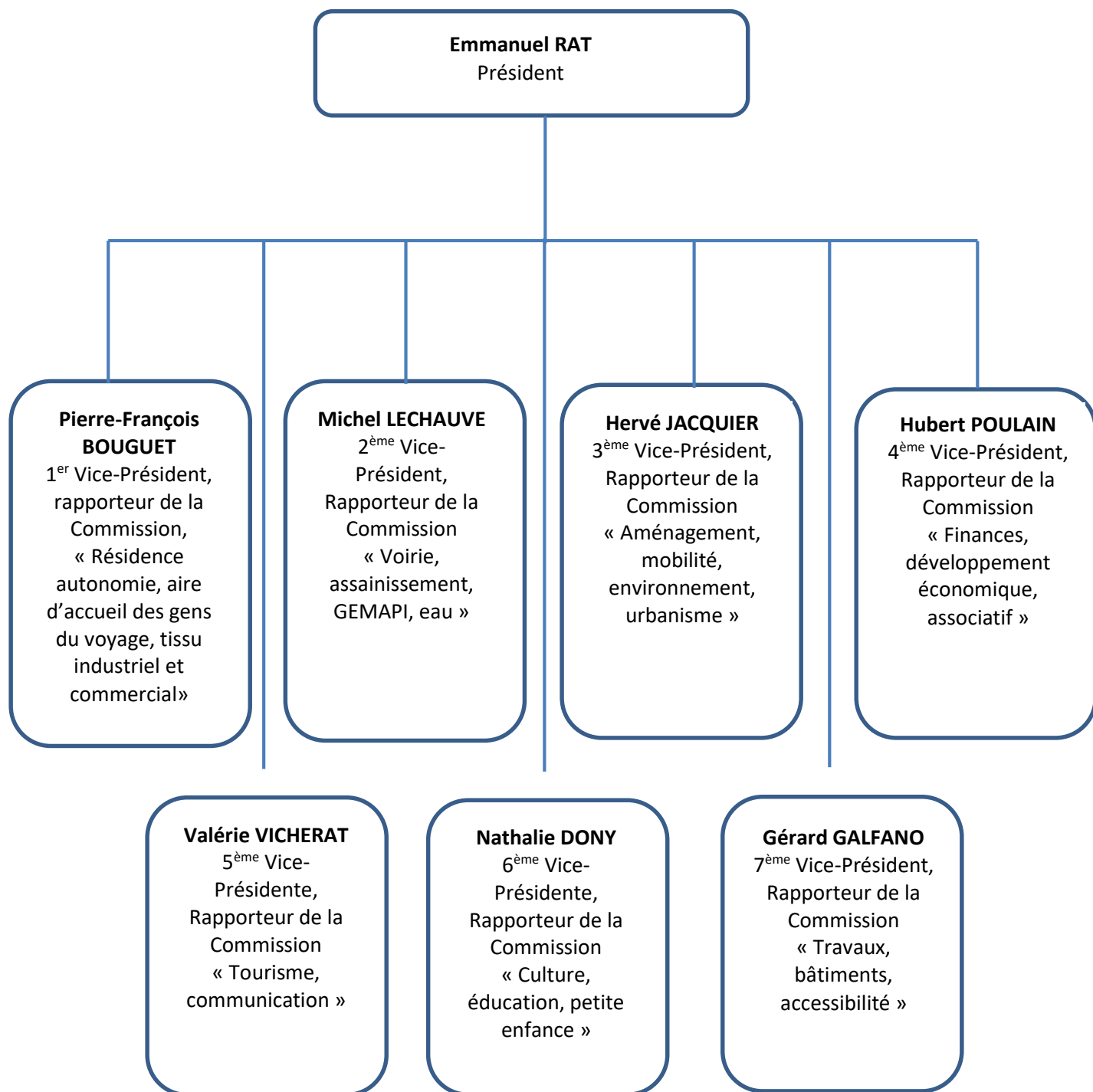
Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (SARBPL) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

Des compétences d'intérêt communautaire

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des Gens du voyage
- Ordures ménagères
- Environnement
- Logement et cadre de vie / politique de la Ville
- Voirie
- Equipements sportifs et culturels
- Action sociale
- Espace de services publics
- Assainissement collectif et non collectif
- Culture
- Participation au maintien des services publics en milieu rural
- Transports
- Fourrière animale
- Aménagement numérique du territoire
- Prise en charge des contributions SDIS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Emanuel RAT a été élu Président le 16 juillet 2020.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes est administrée par un conseil composé de 56 élus communautaires. La composition du conseil est la suivante :

| COMMUNES | DELEGUES | |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| ADON | PARMISARI Christine (Titulaire) | |
| | PALLUAU Claudine (Suppléant) | |
| AUTRY-LE-CHATEL | NOËL Jeremy (Titulaire) | |
| | BELLET Gilles (Suppléant) | |
| BATLLY-EN-PUISAYE | POULAIN Hubert (Titulaire) | |
| | BERTRAND Eric (Suppléant) | |
| BEAULIEU-SUR-LOIRE | DESCHAMPS Céline (Titulaire) | |
| | HECQUET Jacky (Titulaire) | |
| | JACQUIER Hervé (Titulaire) | |
| BONNY-SUR-LOIRE | CHAILLOU Michel (Titulaire) | |
| | LECHAUVE Michel (Titulaire) | |
| | POULAIN Véronique (Titulaire) | |
| | SERRANO Christiane (Titulaire) | |
| BRETEAU | THIEBAUT René (Titulaire) | |
| | CLOISEAU Frédéric (Suppléant) | |
| BRIARE | BOUGUET Pierre-François (Titulaire) | |
| | BOURDIAU Linette (Titulaire) | |
| | CHARMETANT Alain (Titulaire) | |
| | GARDINIER Frédéric (Titulaire) | |
| | GHALI Ted-Fernand (Titulaire) | |
| | GIRAULT Dominique (Titulaire) | |
| | LAURENT Jacqueline (Titulaire) | |
| | LHOSTE Laurent (Titulaire) | |
| | NIANG Kine (Titulaire) | |
| | SIGNORET Edwige (Titulaire) | |
| | VICHERAT Valérie (Titulaire) | |
| | CERNOY-EN-BERRY | BRAGUE Alexandre (Titulaire) |
| | | MELLET Christian (Suppléant) |
| CHAMPOULET | MUSLIN Pascal (Titulaire) | |
| | MERCADIER René (Suppléant) | |
| CHATILLON-SUR-LOIRE | BOURGOIN Catherine (Titulaire) | |
| | FORTIN Annie (Titulaire) | |
| | GALFANO Gérard (Titulaire) | |
| | LETONNELIER Catherine (Titulaire) | |
| | RAGU Serge (Titulaire) | |
| | RAT Emmanuel (Titulaire) | |
| DAMMARIE-EN-PUISAYE | DONY Nathalie (Titulaire) | |
| | DESPLANCHES William (Suppléant) | |
| ESCRIGNELLES | HOUDMON Didier (Titulaire) | |
| | FEUILLETTE Aurélie (Suppléant) | |
| FAVERELLES | EUGENE Jacques (Titulaire) | |
| | LETEUR Manuel (Suppléant) | |
| FEINS-EN-GATINAIS | BODIER Pierre (Titulaire) | |
| | DOUBRE Jean-Luc (Suppléant) | |
| LA BUSSIERE | GEOFFRENET Dominique (Titulaire) | |
| | DESBOIS Patrick (Suppléant) | |
| OUSSON-SUR-LOIRE | CROISSANT Didier (Titulaire) | |
| | LABAUME Claudie (Suppléante) | |
| OUZOUER-SUR-TREZEE | CAILLAUT Valérie (Titulaire) | |
| | GERVAIS Denis (Titulaire) | |
| PIERREFITTE-ES-BOIS | RUZZA Audrey (Titulaire) | |
| | SALIN Christian (Suppléant) | |
| SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE | BLOUET Sylvie (Titulaire) | |
| | MENEAU Sylvie (Suppléant) | |

| | |
|------|-------------------------------|
| THOU | LECHAUVE Blandine (Titulaire) |
| | BORNE Michel (Suppléant) |

Au cours de l'année 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois :

| | | |
|---------------|---------------|-----------------|
| Le 19 janvier | Le 18 mai | Le 28 septembre |
| Le 23 février | Le 22 juin | Le 8 décembre |
| Le 30 mars | Le 27 juillet | |

LES COMMISSIONS

Commissions thématiques : 26 réunions en 2021

Commission, « Résidence autonomie, aire d'accueil, tissu industriel et commercial »

Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau »

Commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme »

Commission « Finances, développement économique, associatif »

Commission « Tourisme, communication »

Commission, « Culture, éducation, petite enfance »

Commission « Travaux, bâtiments, accessibilité »

A l'intérieur de ces commissions, des sous-commissions ont été créées :

- Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau » :
 - o Sous-commission assainissement/eau
 - o Sous-commission GEMAPI
 - o Sous-commission voirie
- Commission « Culture, éducation, petite enfance » :
 - o Sous-commission culture
 - o Sous-commission éducation/petite enfance
 - o Sous-commission jeunesse créée suite à la prise de compétence « actions en faveur des jeunes de 12 à 17ans » en début d'année.
- Commission « Tourisme, communication » :
 - o Sous-commission tourisme
 - o Sous-commission communication

Un groupe de travail Résidence autonomie a également été créé en cours d'année pour travailler sur la rénovation de la résidence autonomie Les Myosotis. Il s'est réuni 4 fois en 2021.

LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La CLECT, composée d'un représentant par commune, a pour mission de proposer une méthode et de calculer le coût des charges transférées à la communauté de communes dans le cadre d'une prise de compétence (ou le cas échéant d'une compétence restituée aux communes). Il n'y a pas eu de nouveaux transferts de charges en 2021. Par conséquent, la CLECT ne s'est pas réunie.

LE PACTE DE GOUVERNANCE

UN CADRE CLAIR POUR GUIDER L'ACTION INTERCOMMUNALE

Au-delà de l'obligation réglementaire, pourquoi faire un pacte de gouvernance ?

↳ De nombreux élus sont « nouveaux » et prennent les dossiers en cours, certains sont débutants dans la fonction d' élu local

↳ Les communes souhaitent être mieux associées aux décisions de l'intercommunalité

↳ Il y a de nombreuses instances : Bureau, Conférence des Maires, Commissions thématiques, Conseil d'exploitation, Conseil communautaire... dont les rôles et missions sont différents et nécessitent une clarification

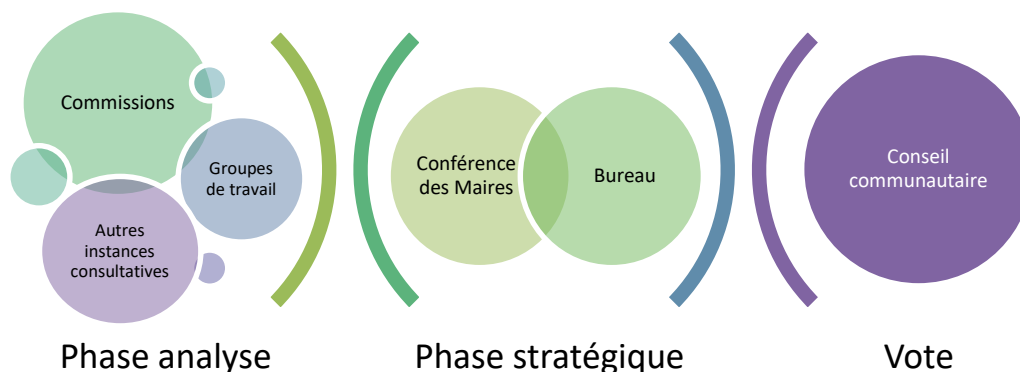
↳ Après la fusion au 1er janvier 2017, la communauté de communes Berry Loire Puisaye a connu une phase de montée en puissance et de prise de compétences, il faut maintenant stabiliser son organisation

Ce pacte de gouvernance a été adopté le 28 septembre 2021, il est un véritable instrument de l'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité.

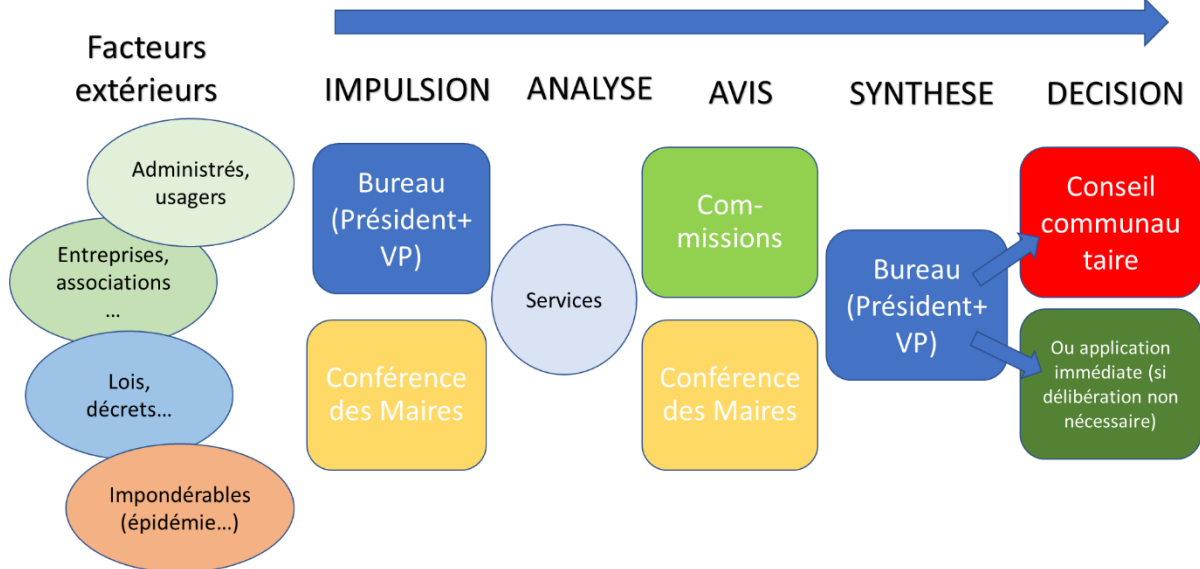
HISTORIQUE DU PROJET



Les élus ont pu distinguer les différentes phases du processus décisionnel :



Processus décisionnel



A l'issue de la Conférence des Maires, ces derniers ont été conviés à en débattre au sein de leur conseil municipal pour évaluer :

- ce qui fonctionne bien
- ce qui fonctionne moins bien ou mal
- ce qui pourrait être amélioré

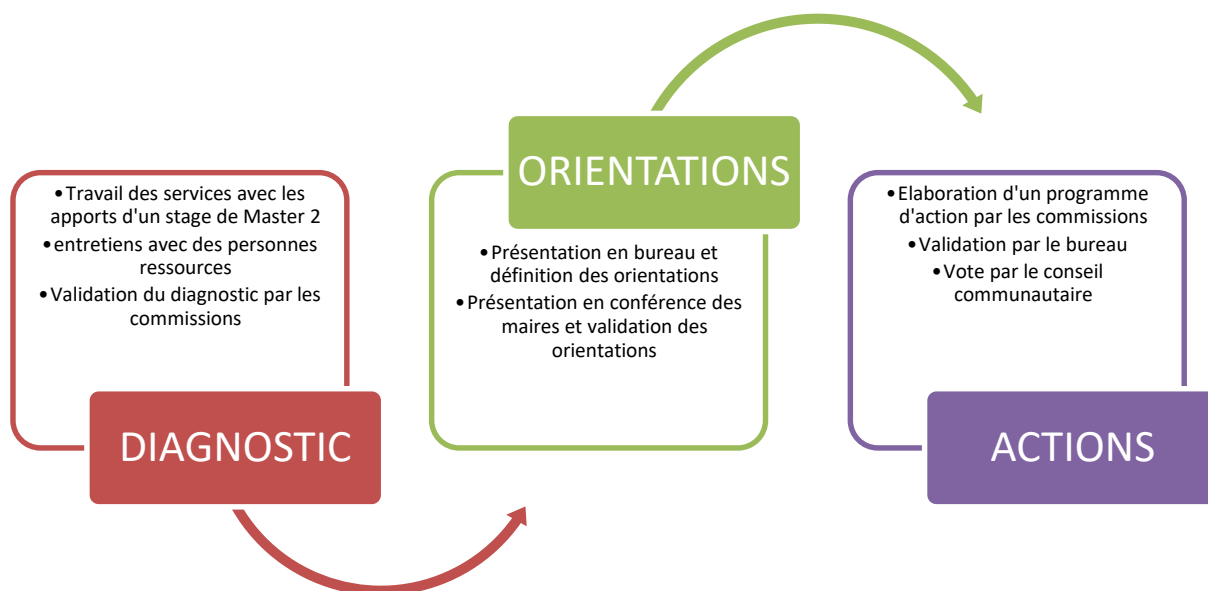
Sur les 20 communes consultées, 6 ont transmis un bilan à la communauté de communes
2 communes ont organisé une réunion de travail spécifique, 4 communes en ont débattu en conseil municipal.

1 commune a organisé la projection de la vidéo de présentation de l'ADCF, disponible au lien suivant : <https://www.adcf.org/articles-la-gouvernance-intercommunale-toutes-les-ressources-de-l-adcf-5455>

Le pacte de gouvernance est un préalable indispensable pour construire un Projet de territoire.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le bureau communautaire a décidé de lancer l'élaboration du projet de territoire. Ce document stratégique est destiné à guider l'action intercommunale jusqu'au terme du mandat (2026) mais aussi de voir au-delà. Il se fondera sur un diagnostic partagé puis les élus définiront ensemble les orientations stratégiques et le programme d'actions.



PHASE DE DIAGNOSTIC – SEPTEMBRE 2021

La méthodologie retenue est classique : élaborer un diagnostic territorial à partir des nombreuses études effectuées depuis quelques années, les compléter par une approche qualitative (entretiens, enquêtes) puis définir avec les élus les orientations stratégiques. Enfin, le projet de territoire définira un programme d'actions.

Le diagnostic de territoire s'appuie sur différents documents stratégiques d'échelles différentes tels que le PLUI, le SCOT, les différents rapports d'études économiques, environnementales, statistiques, démographiques... Une bibliographie détaillée est proposée en fin de rapport.

Afin de couvrir l'ensemble des dynamiques de développement du territoire et ses facteurs d'attractivité, le projet de territoire s'articule autour des thèmes suivants :

- Le territoire et ses habitants
- L'environnement économique
- L'habitat et l'urbanisme
- La mobilité
- Le social et les services
- L'environnement, le patrimoine naturel
- Le tourisme, la culture et l'animation locale

Le diagnostic territorial a été réalisé avec l'appui d'une étudiante en Master 2 « Management et urbanisme » de l'université de Tours.

En 2022, se tiendront des ateliers thématiques s'appuyant sur les problématiques dégagées lors du diagnostic.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Gwénaëlle DUFOUR

ADJOINT DGS
Christophe PIZZUTO
Directeur des services techniques

| Petite Enfance | Résidence Autonomie | Siège | OT Terres de Loire et Canaux | Services Techniques |
|--|--|--|---|---|
| Coordinatrice Élodie MATHIEU | Directrice Delphine THOMAS | DGS Gwénaëlle DUFOUR | Directeur Benjamin GACHET | DST Christophe PIZZUTO |
| Guichet unique Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant Multiaccueil Châtillon/Loire Multiaccueil Briare | Accueil, visites Comptabilité et facturation Animations Restauration Entretien des bâtiments | Accueil, communication Relations avec les communes Achats Ressources humaines Comptabilité | Accueil Communication Structuration Numérique Qualification Animations | Urbanisme Voirie Assainissement Milieux aquatiques Chantiers Zones d'activités Bâtiments et véhicules |
| Relais Petite Enfance (ex RAM) | | | | |
| Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) | | | | |
| Parentalité | | Esp. Serv. Publics | | |

ADMINISTRATION GENERALE

EVOLUTION STATUTAIRE

1- Au titre du groupe de compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2- Au titre du groupe de compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o Elaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - o Aménagement des espaces publics des opérations « Cœur de village »
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - o A Autry-le-Châtel : salle de sport
 - o A Briare : centre aquatique
 - o A Châtillon-sur-Loire : gymnase intercommunal
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - o Petite enfance :
 - Mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0 à 5 ans révolus)
 - Création et gestion du RAM (Relais Assistants Maternels)
 - Création et gestion de structures communautaires d'accueil permanent et occasionnel (multi accueil)
 - o Enfance – jeunesse
 - Soutien aux collégiens du territoire en matière éducative, culturelle et sportive
 - o Seniors
 - Construction, entretien et gestion de la Résidence autonomie Les Myosotis
 - o Soutien aux publics fragilisés
 - Adhésion à la mission locale pour l'accompagnement des 16-25 ans et soutien aux actions favorisant la formation et l'emploi des 16-25 ans
 - Mise à disposition de locaux auprès des associations ayant pour objet la collecte et distribution de denrées alimentaires aux personnes fragilisées
 - Construction, entretien et gestion du centre médico-social à Châtillon-sur-Loire
 - o Actions en faveur de la santé

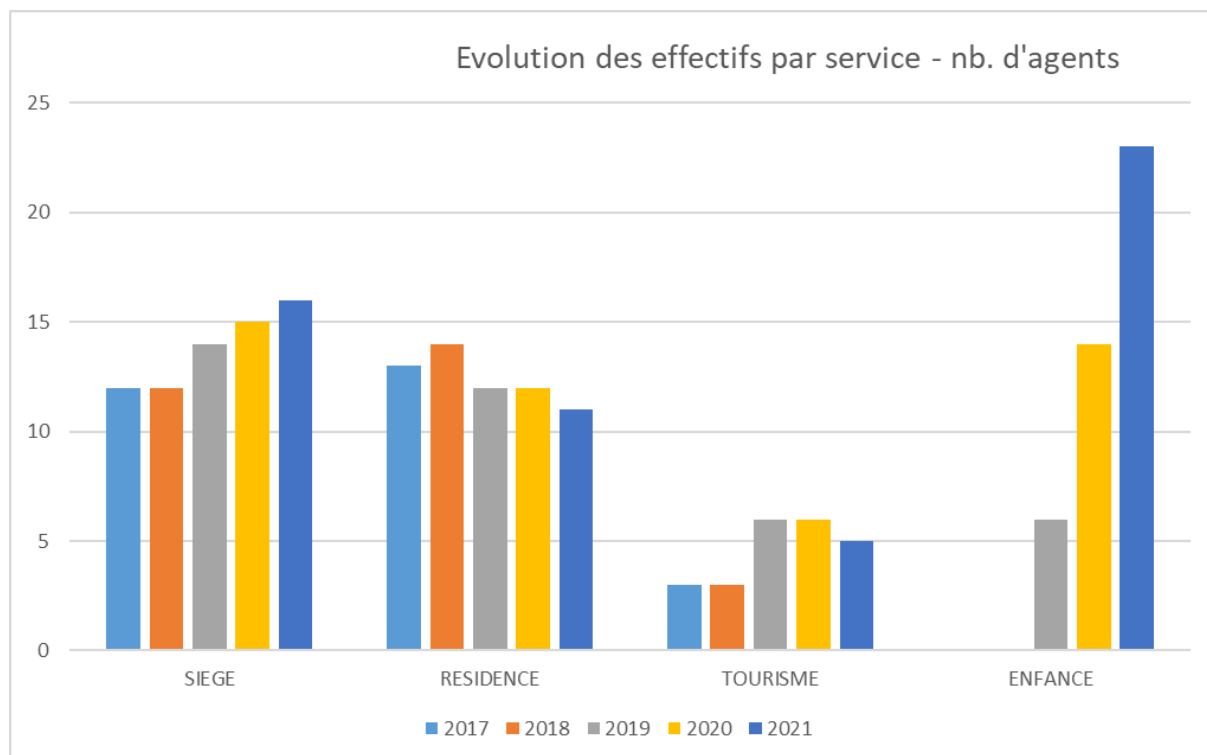
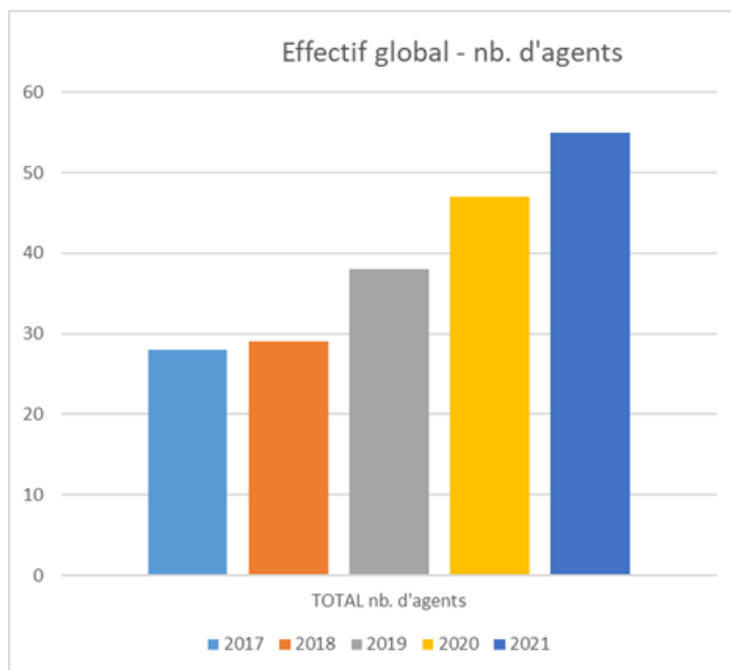
- Entretien de la maison de santé pluridisciplinaire à Châtillon-sur-Loire et de futurs pôles de santé communautaires destinés à accueillir les professionnels de la santé
- Contribution aux actions partenariales visant au maintien et à l'amélioration de l'offre de services de soins et de santé du territoire
- Assainissement collectif des eaux usées
- Assainissement non collectif (SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public : gestion d'un espace de services publics (ESP)

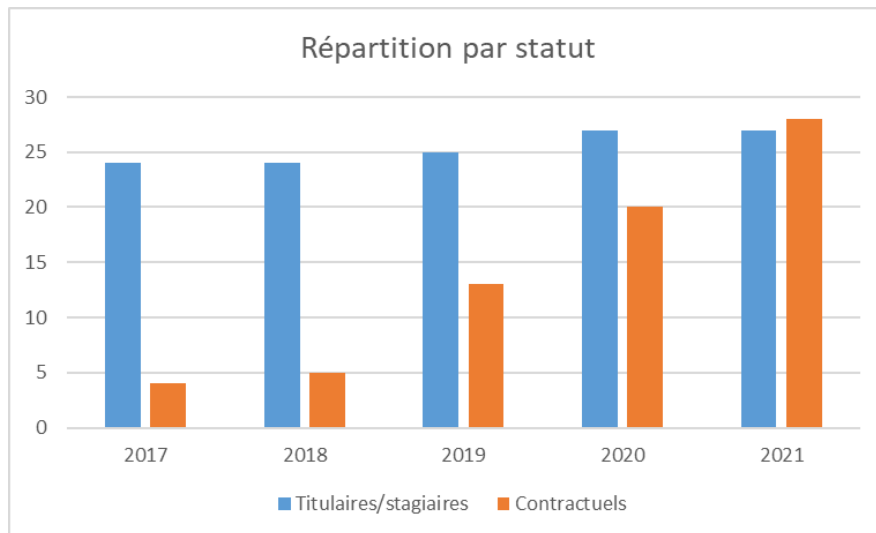
3- Au titre des compétences supplémentaires

- Politique d'animation culturelle et patrimoniale du territoire communautaire
 - Elaboration et portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire)
 - Organisation ou soutien aux événements ou manifestations culturelles de portée supra-communale
 - Soutien aux événements traditionnels de portée supra-communale (fête de la St Hubert, volet agricole des comices, Bien-Aller Briarois...)
- Transports
 - Organisation d'un service de transport intercommunal à destination des marchés hebdomadaires des anciens chefs-lieux de canton à destination des publics à faible mobilité ou en perte de mobilité
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire dans le cadre des séances de natation scolaire
 - Transport des accueils de loisirs organisés par les communes du territoire vers le centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les petites et les grandes vacances
 - Organisation d'un service de transport à destination du centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les grandes vacances scolaires pour les adolescents selon un règlement défini par le conseil communautaire
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire pour des déplacements sur le temps scolaire ayant pour but des échanges et rencontres sportives entre écoles du territoire, ainsi que des visites culturelles ou artistiques, à l'intérieur du territoire communautaire
 - Transports scolaires ou périscolaires en qualité d'autorité organisatrice secondaire sur convention de délégation avec la Région.
- Fourrière animale : adhésion au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret
- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du CGCT : adhésion à Loiret Numérique et au GIP RECIA
- Prise en charge des contributions communales au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

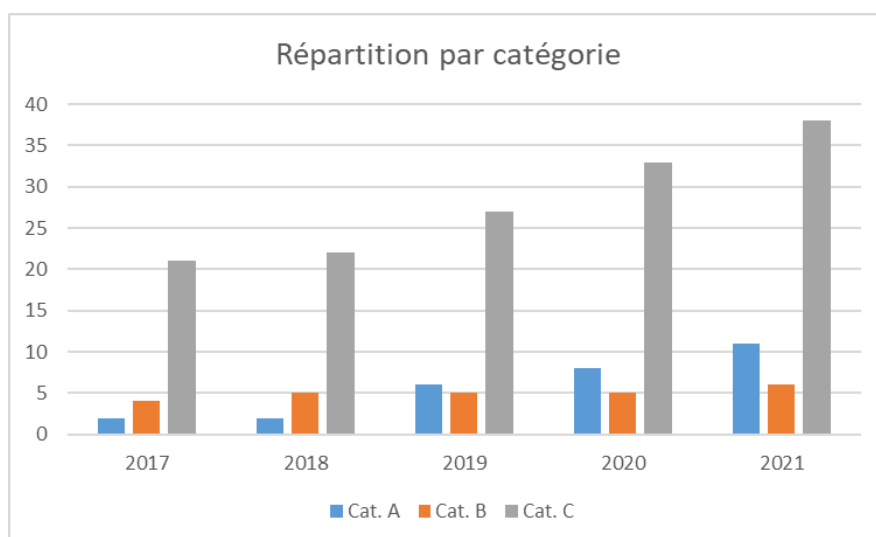
RESSOURCES HUMAINES

Des effectifs en hausse, une intercommunalité qui se structure

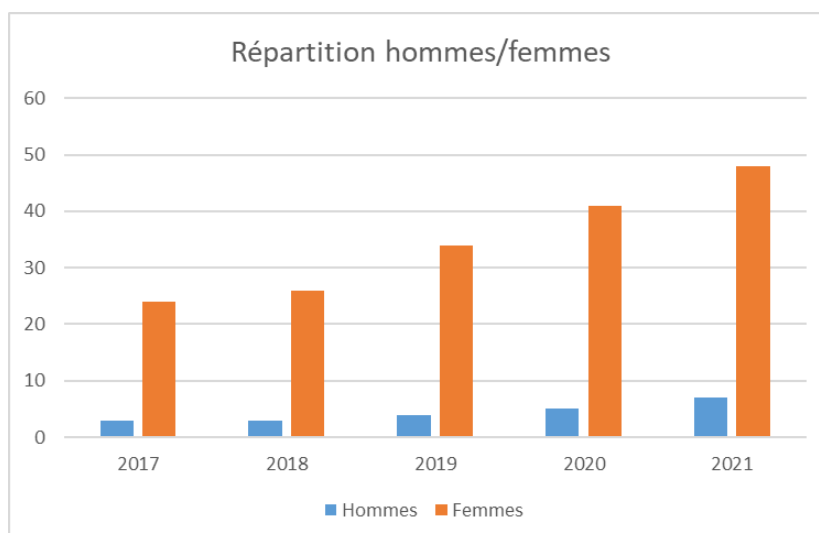




La montée du nombre de contractuels s'explique principalement par les recrutements du service Petite enfance (cas des personnes ayant le diplôme requis mais pas le concours de la fonction publique territoriale)



L'augmentation de la part des catégories A est liée au secteur petite enfance (reclassement des Educateurs de Jeunes enfants en catégorie A en 2019).



MOUVEMENTS

- Service Petite Enfance
 - o Ouverture du pôle petite enfance le 2 novembre 2021 : recrutement de l'équipe (15 personnes) durant les mois de septembre et octobre
 - o Stabilité des effectifs au multiaccueil de Châtillon-sur-Loire
 - o Poursuite de la structuration du Relais petite enfance (ex RAM)
- Office de tourisme : en 2021 l'effectif est resté stable avec un directeur et 4 conseillers en séjour, structurés en 4 pôles (accueil, communication, commercialisation et qualification). Suite au départ de la chargée de communication, un nouveau recrutement a été réalisé. 3 saisonniers sont venus renforcer l'accueil durant la haute saison (juillet et août 2021).
- En septembre 2021, recrutement d'un technicien de rivières via une convention de mise à disposition de service en vue de mutualiser ce poste avec la communauté des communes Giennes (CDCG). Ce poste est financé à 70 % en 2021 (50 % agence de l'eau et 20 % Région) pour un recrutement au 1^{er} septembre 2021, et ce taux montera à 80 % lors de la mise en place du contrat territorial en 2022 (60 % + 20 %). Le reste à charge devant être réparti à égalité entre les deux communautés de communes.

Au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs s'établit de la façon suivante :

| COMMUNAUTE DE COMMUNES+C5:I30 | | | | | | |
|--|------|------------------------------------|-----------------|----------|-------------------|------------------|
| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
| | | | TC | TNC | | |
| AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES | | | | | | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Directeur général des services (emploi fonctionnel) | A | 1 | 1 | | | |
| Attaché principal (détachement DGS) | A | 1 | | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 3 | 2 | | | |
| Rédacteur principal 2ème classe | B | 2 | | 1 | | |
| Rédacteur territorial | B | 2 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | 1 | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe (C2) | C | 2 | 1 | 1 | | |
| Adjoint administratif territorial (C1) | C | 2 | 1 | | | |
| sous-total | | 15 | 7 | 2 | 1 | 0 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Directeur des services techniques (emploi fonctionnel) | A | | | | 1 | |
| Ingénieur territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Technicien principal de 1ère classe | B | 1 | 1 | | | |
| Technicien principal de 2ème classe | B | 1 | | | | |
| Technicien territorial | B | 1 | 1 | | | |
| Adjoint technique principal de 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) | C | 1 | | 1 | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 2 | | 1 | | |
| sous-total | | 8 | 4 | 2 | 1 | 0 |
| TOTAL | | | 11 | 4 | 2 | 0 |
| | | | 15 | | | |

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS

| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
|--|------|------------------------------------|-----------------|----------|-------------------|------------------|
| | | | TC | TNC | | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Rédacteur territorial | B | 1 | | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| sous-total | | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe (C2) | C | 5 | 4 | | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 4 | 2 | | | |
| sous-total | | 9 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| FILIERE ANIMATION | | | | | | |
| Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2) | C | 1 | 1 | | | |
| sous-total | | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 12 | 9 | 0 | 0 | 0 |
| | | | 9 | | | |

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
|--|------|------------------------------------|-----------------|----------|-------------------|------------------|
| | | | TC | TNC | | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Attaché territorial | A | 1 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) | C | 2 | 1 | | | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe (C2) | C | 4 | 3 | | | |
| Adjoint administratif (C1) | C | 1 | | | | |
| CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire) | C | 3 | | | | |
| sous-total | | 11 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 11 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| | | | 5 | | | |

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

| GRADES | CAT. | EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés) | EFFECTIF POURVU | | dont postes créés | Postes supprimés |
|---|------|------------------------------------|-----------------|-----------|-------------------|------------------|
| | | | TC | TNC | | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint technique principal de 1ère classe (C3) | C | 1 | 1 | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) | C | 1 | | | | |
| Adjoint technique territorial (C1) | C | 9 | | 7 | | |
| sous-total | | 11 | 1 | 7 | 0 | 0 |
| FILIERE MEDICO-SOCIALE | | | | | | |
| Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle | A | 1 | 1 | | | |
| Educateur de Jeunes Enfants | A | 5 | 1 | 4 | | |
| Infirmière en soins généraux Cl. Normale | A | 1 | | 1 | | |
| Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe (C3) | C | 1 | | 1 | | |
| Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl. (C2) | C | 5 | 5 | | | |
| Parcours Emploi Compétence | | 3 | 2 | | | |
| sous-total | | 16 | 9 | 6 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 27 | 10 | 13 | 0 | 0 |
| | | | 23 | | | |
| TOTAL EFFECTIF GENERAL | | 52 | Postes créés | | 2 | |

FORMATIONS

En 2021, les agents de la communauté de communes ont suivi jours de formation professionnelle. (en attente)

REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE

Adoption du chapitre Hygiène et sécurité du règlement intérieur du personnel communautaire en mars 2021.

FINANCES

Les finances de la communauté de communes montrent une **bonne santé financière** avec notamment un **faible niveau d'endettement**. Toutefois celui-ci remonte avec la mobilisation de l'emprunt pour les travaux du centre aquatique.

Toutefois, plusieurs facteurs doivent inciter à la plus **grande vigilance** :

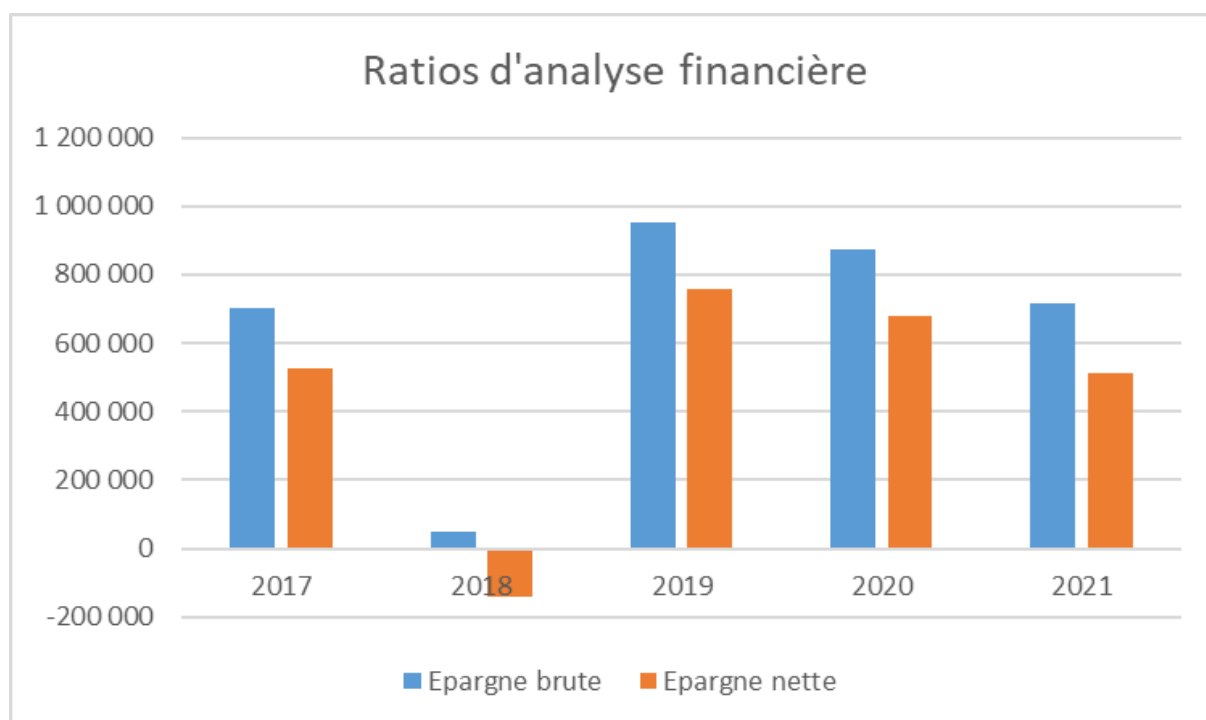
- le manque de dynamisme des ressources fiscales ;
- l'augmentation des effectifs du fait de la prise de compétences qui n'a pas toujours été accompagnée des transferts équivalents, soit financier, soit humain ;
- le développement de certains services publics (petite enfance, espace de services publics, etc.)

EXTRAITS DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

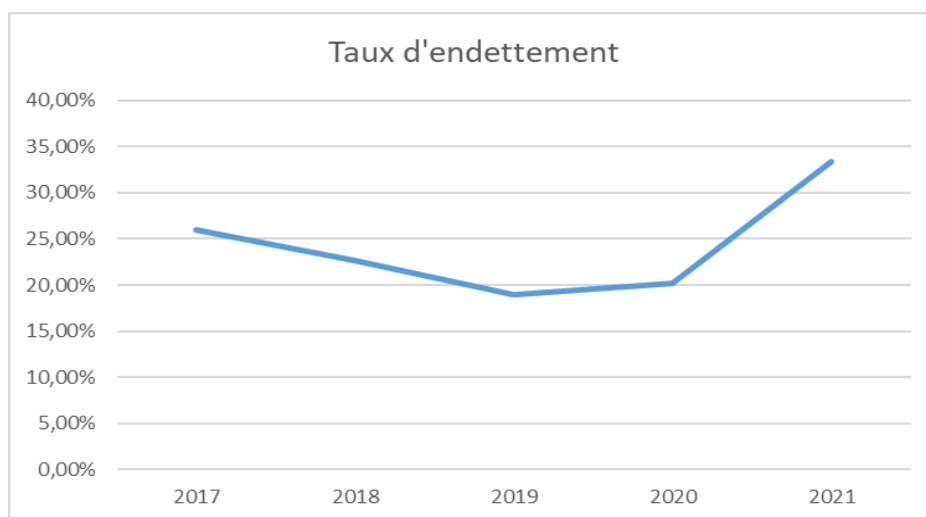
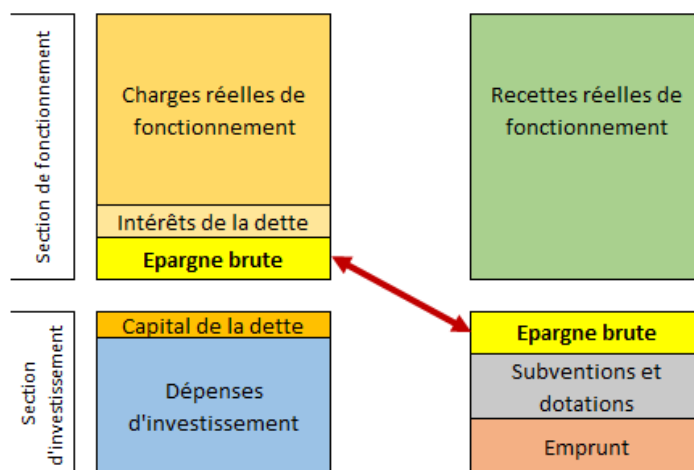
La fusion des deux anciennes communautés de communes a rendu nécessaire une **harmonisation des compétences et des situations**.

Ce travail d'harmonisation a été parfois accompagné de décisions favorables aux communes (transfert de la voirie à 85 % par exemple, avec un transfert de charges à hauteur de 35 % pour certaines communes). Les agents transférés ont été accompagnés au mieux de leurs intérêts. De plus, la prise de nouvelles compétences a été accompagnée d'un accroissement du service rendu aux usagers (petite enfance).

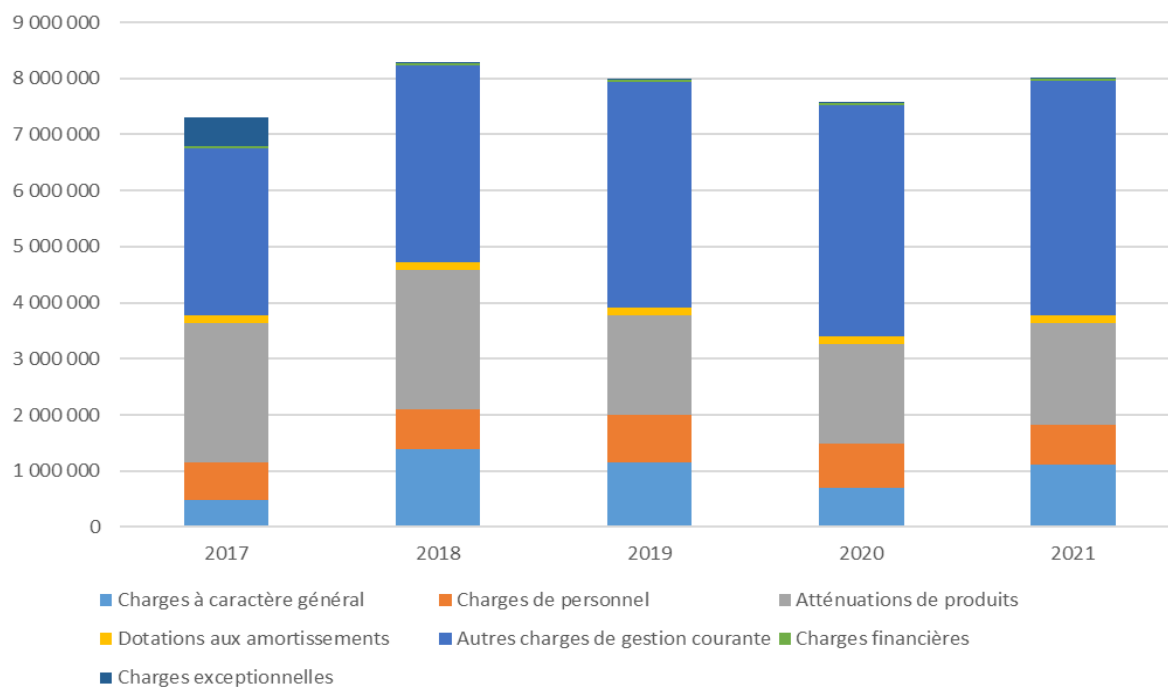
Ces trois facteurs expliquent la dégradation des ratios en 2018 mais les exercices suivants montrent un retour à la normale.



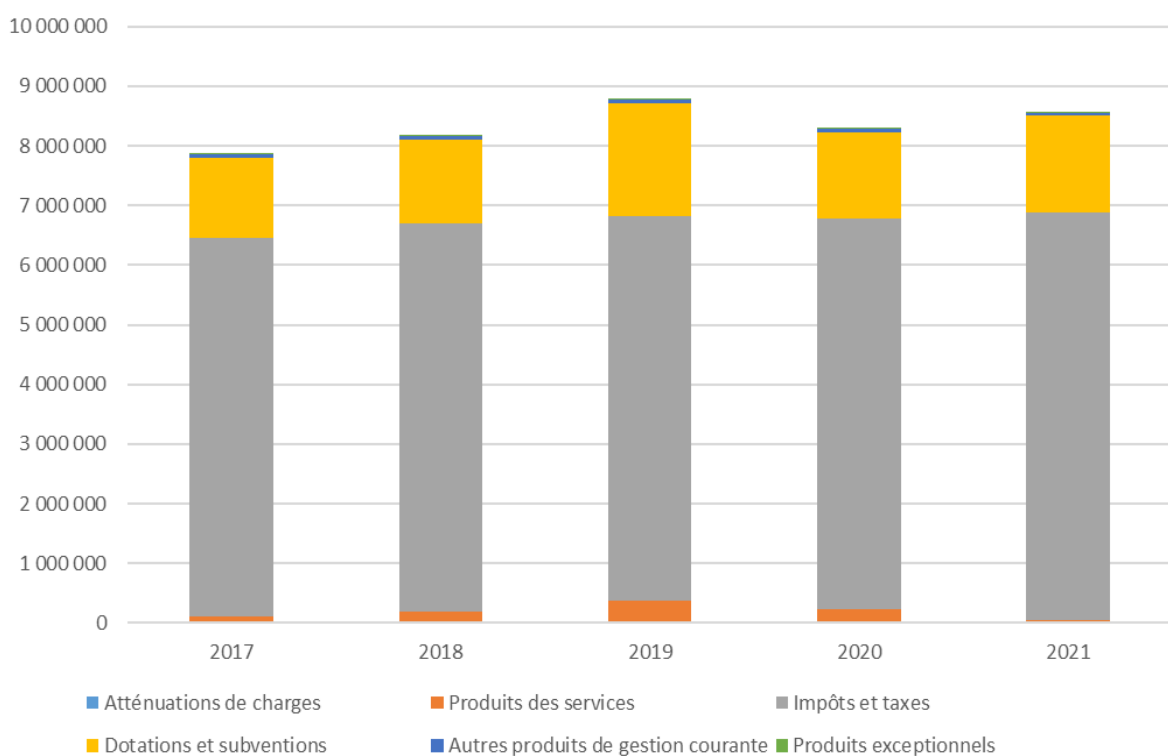
L'équilibre sectionnel



Evolution des charges de fonctionnement depuis la fusion

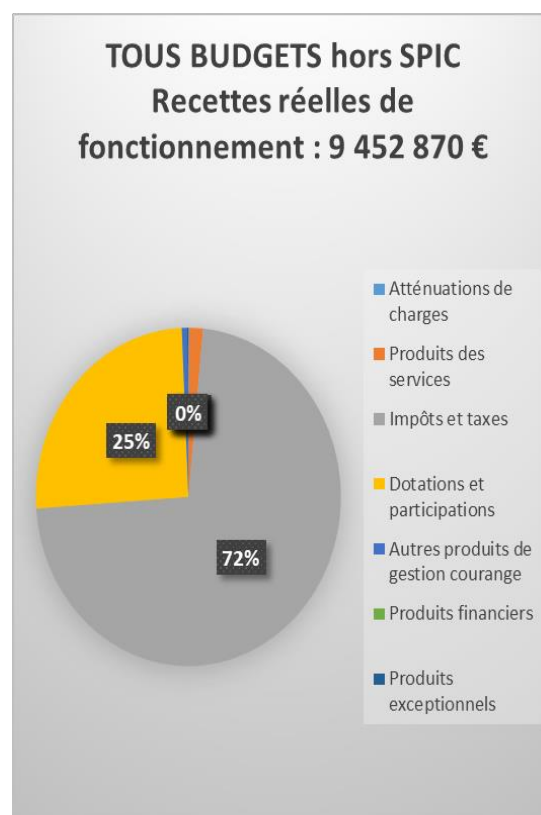
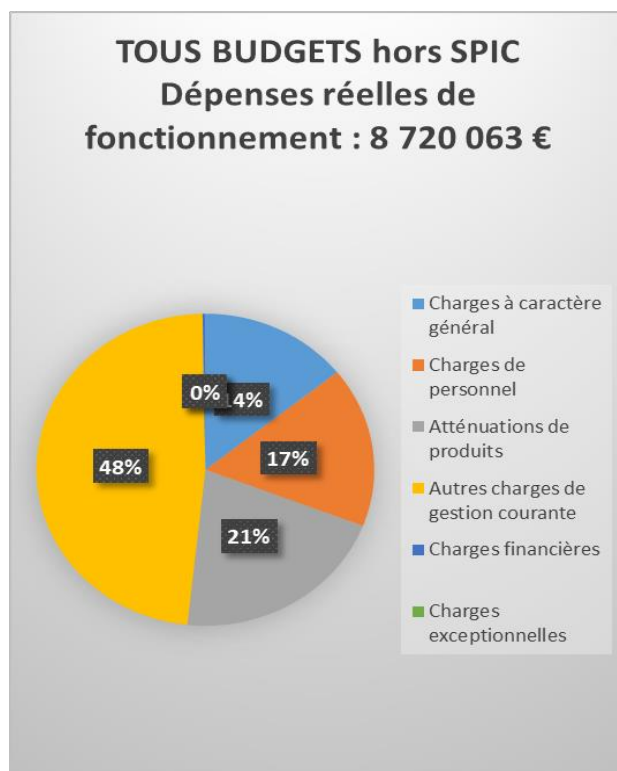


Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis la fusion

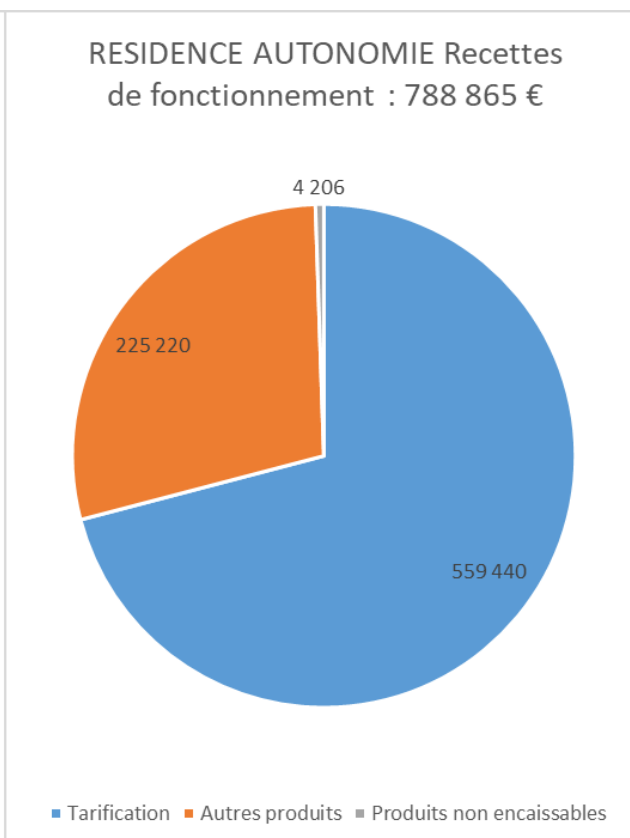
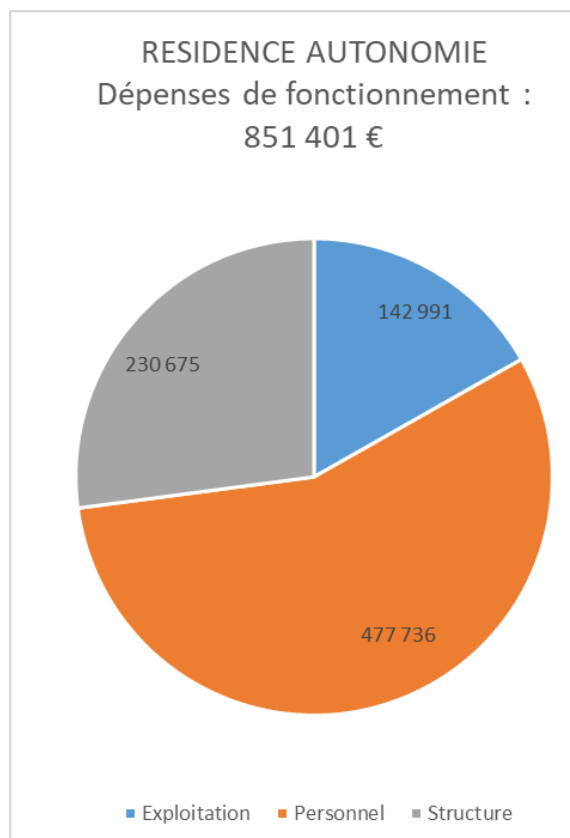


EXECUTION DU BUDGET 2021

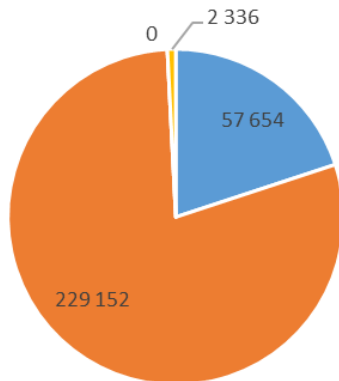
(BUDGET PRINCIPAL ET PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES)



SPIC : Service Public Industriel et Commercial

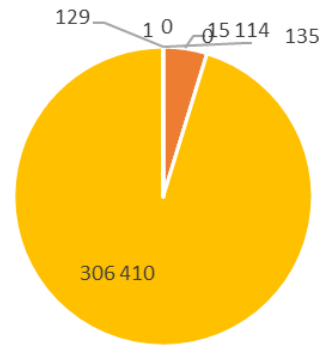


OFFICE DE TOURISME
Dépenses réelles de
fonctionnement : 289 142 €



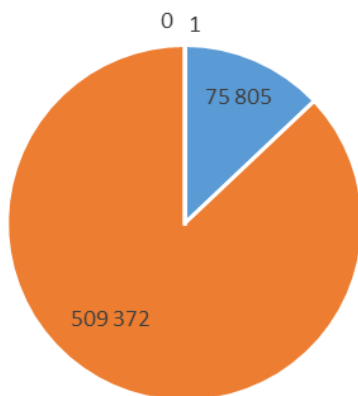
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

OFFICE DE TOURISME
Recettes réelles de
fonctionnement : 321 789 €



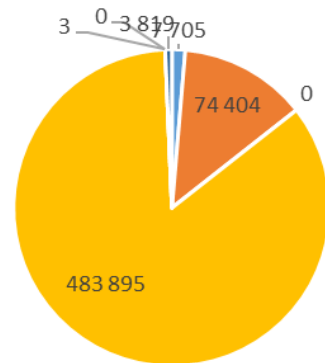
- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

PETITE ENFANCE
Dépenses réelles de
fonctionnement : 585 178 €



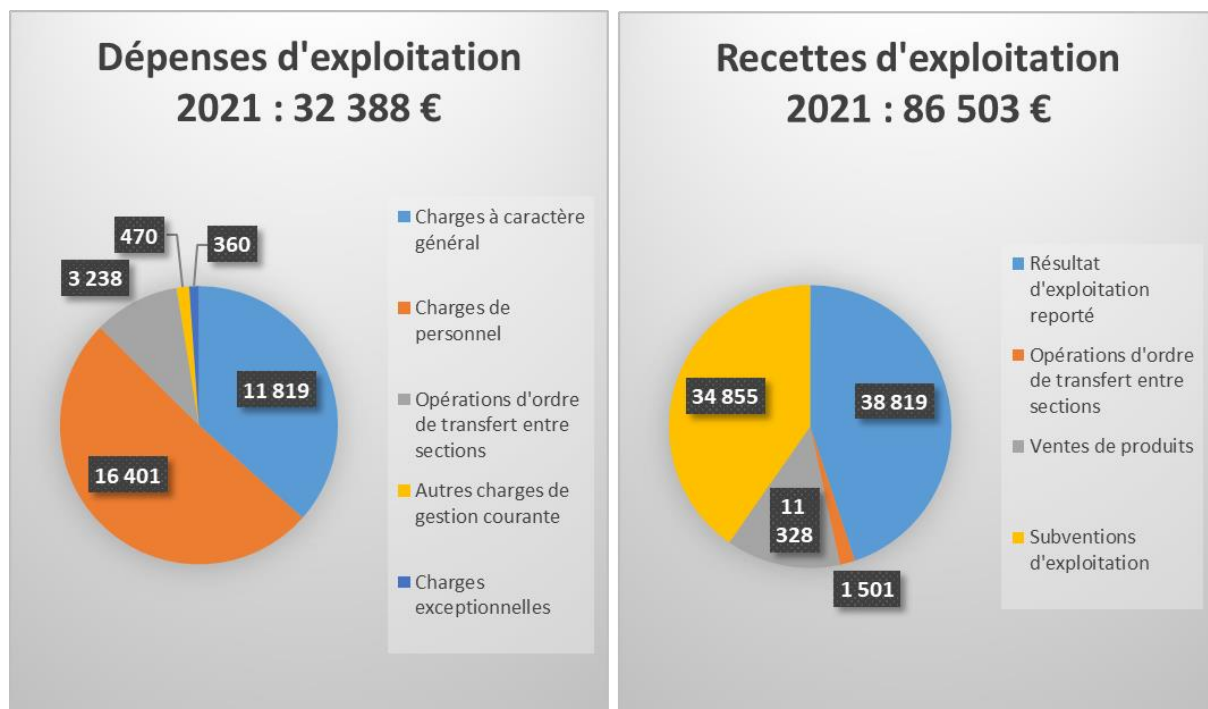
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

PETITE ENFANCE
Recettes réelles de
fonctionnement : 569 827 €

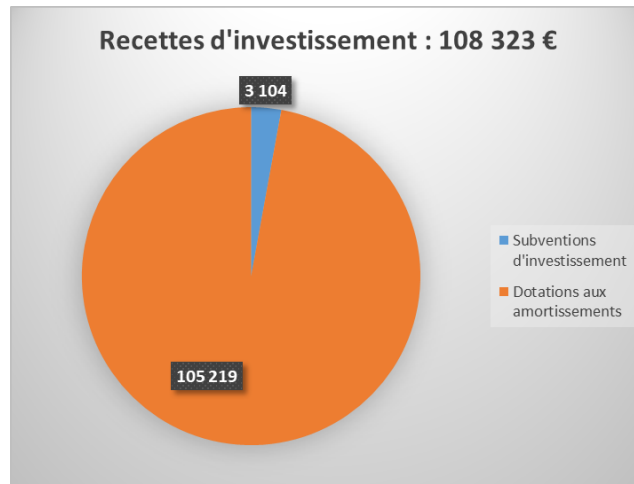
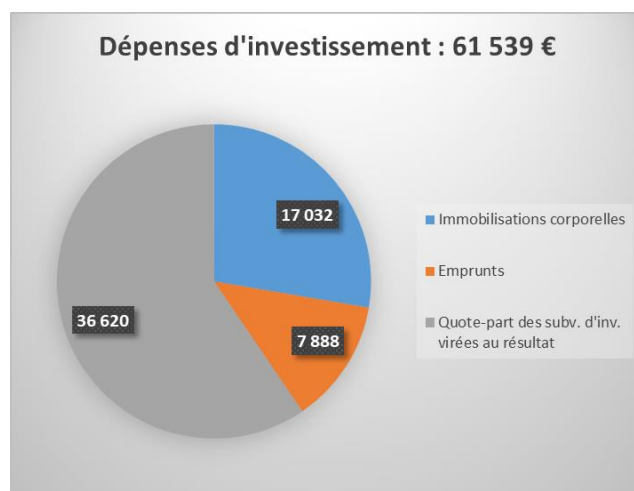
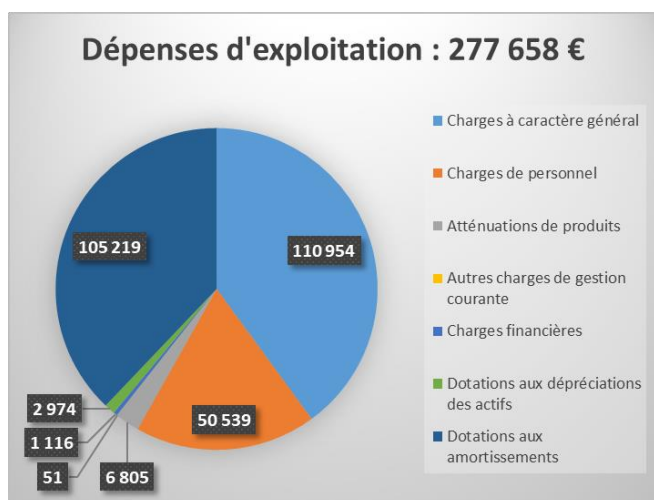


- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

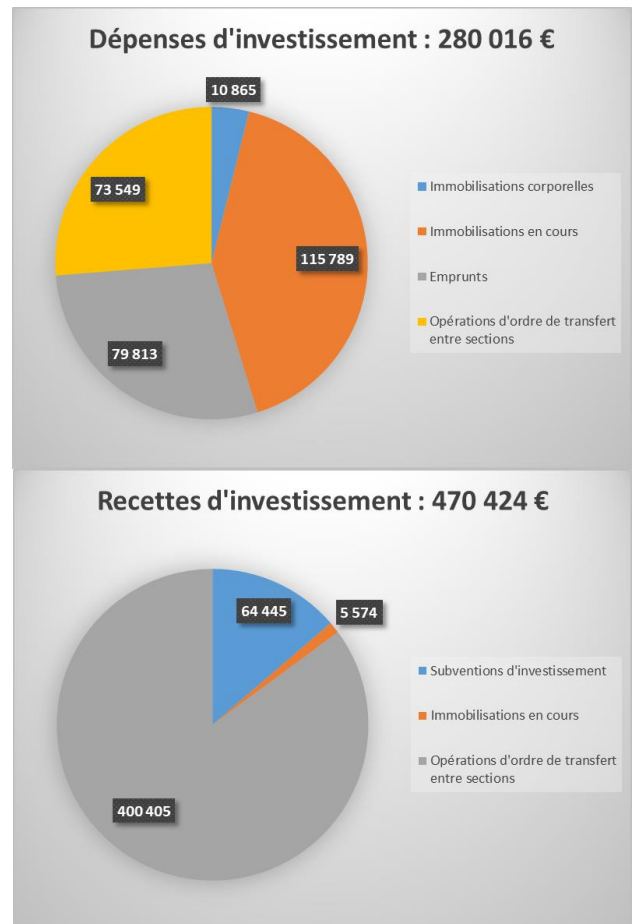
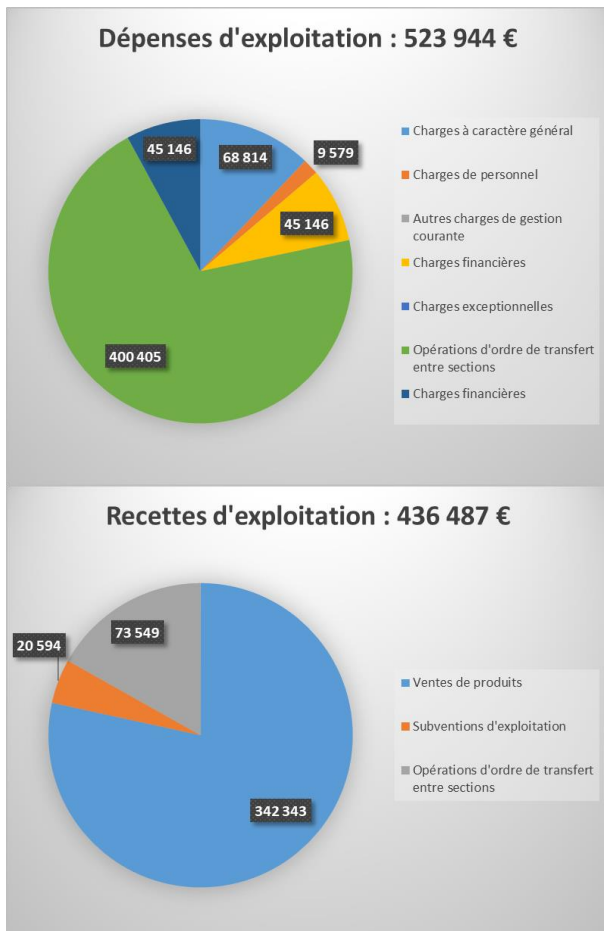
SPANC



ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE



ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CONCESSION



ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Il y a également un budget annexe par zone d'activité pour retracer les coûts de production de terrains à commercialiser à des entreprises ou artisans.

6 zones d'activités :

- **La Pinade** (Briare)
- 5 zones transférées par les communes en 2019:

Le Moulin à Vent (Briare)

- ✓ Une vente en cours (entreprise SIKORSKI)

Vaugereau (Briare)

La Champagne (Bonny-sur-Loire)

- ✓ Foncier entièrement vendu, budget à cloturer en 2022

Les Ouches (Beaulieu-sur-Loire)

Les Champoux (Châtillon-sur-Loire)

>> indemnités de rachat étalées sur 5 ans

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les taux étaient inchangés depuis 2017. Le Président a proposé au conseil communautaire de voter les taux de la fiscalité directe locale en prévoyant, pour la première fois depuis 2017, une augmentation compte tenu de la montée en puissance des compétences communautaires et de la diminution des ressources, notamment par la baisse des dotations de l'Etat et la perte de pouvoir fiscal des collectivités locales et leurs établissements suite à la réforme de la taxe d'habitation (augmentation de 2.5%).

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le calcul est différent puisque le produit attendu est indiqué par le SMICTOM du Giennois qui gère cette compétence par délégation.

| | |
|--|---------|
| - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : | 24,07 % |
| - Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : | 3,70 % |
| - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : | 9,39 % |
| - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : | 14,63 % |

Instauration de la taxe GEMAPI

Monsieur le Vice-Président rappelle que parmi les compétences obligatoires des EPCI figure la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Pour financer les dépenses liées à cette compétence (frais d'études, charges de personnel, participations dans divers organismes, équipements pour le technicien de rivières, ...) la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 24 septembre 2020.

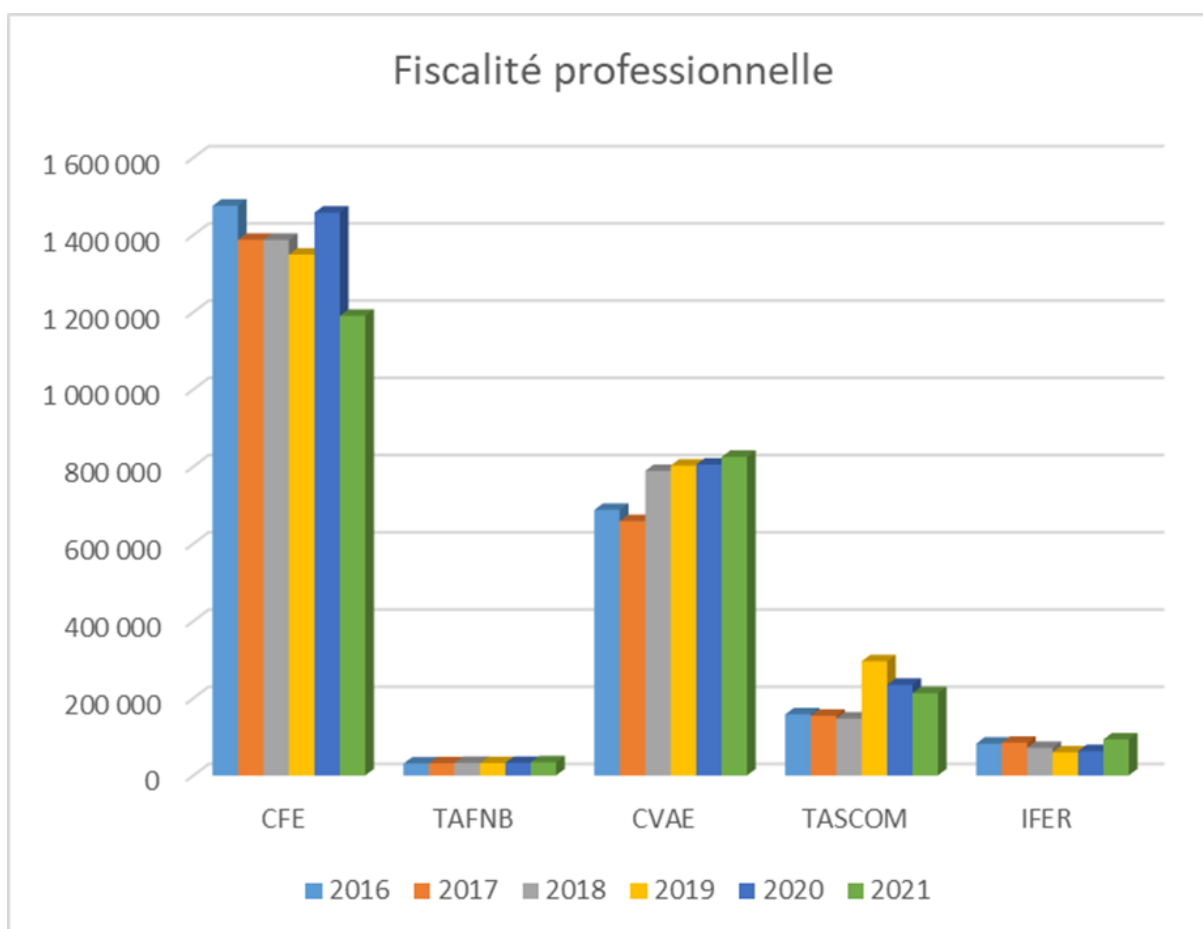
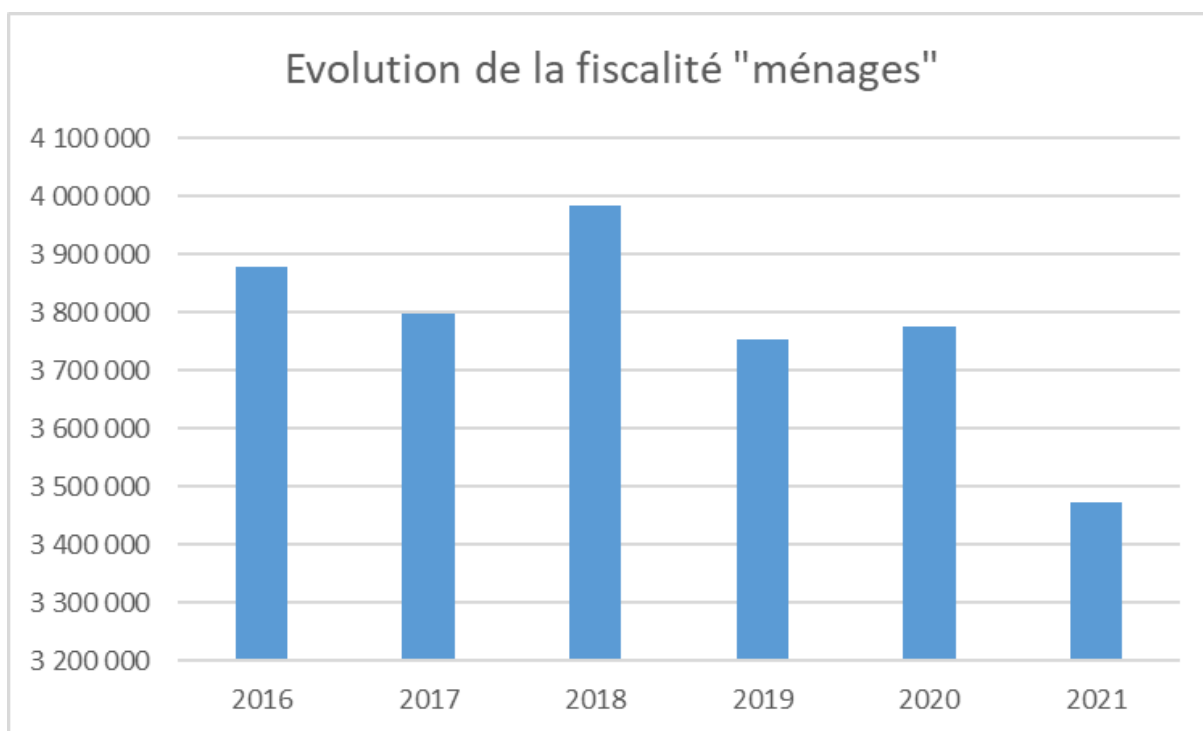
Le 30 mars 2021, le conseil communautaire a voté le produit attendu, puis l'administration fiscale a ensuite calculer le taux à appliquer aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière.

Pour cette première année, l'enveloppe GEMAPI a été fixée à 109 000 €, soit moins de 5 € par habitant. Cette enveloppe a permis de financer les premières actions :

- Contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois : participation à la réalisation de l'étude préalable et au recrutement d'un technicien de rivières
- Programme d'actions de prévention des inondations :

(voir page 42 et suivantes)

Evolution des recettes



Pour plus de détails en matière de finances et de fiscalité, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est consultable au siège de la communauté de communes et sur le site internet.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021

Il a été proposé de mettre en place un règlement d'attribution des subventions aux associations afin de cadrer les objectifs des aides et les modalités d'attribution. Ce règlement a été validé lors du conseil communautaire du 27 juillet 2021.

Le règlement rappelle le principe d'exclusivité des subventions et la notion d'intérêt communautaire.

Il établit une distinction entre :

- Les aides à l'activité (fonctionnement de l'association)
- Les aides attribuées pour un projet ponctuel, une manifestation.

Subventions attribuées en 2021 :

| Association | Montant |
|---|-------------|
| Bien Aller Briarois | 6 000,00 € |
| Commune organisatrice Saint Hubert : Ousson-sur-Loire | 1 000,00 € |
| AIJAM Mission locale | 11 700,00 € |
| Collège Albert Camus BRIARE - projets pédagogiques | 3 627,00 € |
| As. Sportive Collège A. Camus BRIARE | 1 209,00 € |
| Foyer Socio Educatif Collège Dézarnaulds CHATILLON | 2 772,00 € |
| UNSS Collège Dézarnaulds CHATILLON | 924,00 € |
| Autrement Classique | 8 500,00 € |
| Théâtre de l'Escabeau | 7 200,00 € |
| Les Mills | 2 500,00 € |
| Demain on change tout | 2 960,00 € |
| Initiative Loiret | 7 360,00 € |
| MEPAG (partenariat Forum de l'orientation) | 1 000,00 € |
| Spenser - Haggard-France Libre | 1 100,00 € |

Acomptes subventions PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) 2021

| | |
|--|-------------|
| Ass. Autrement classique : | 3 631,26 € |
| Commune de Bonny : | 902,62 € |
| Commune de Briare : | 465,42 € |
| Commune de Dammarie : | 217,90 € |
| Ass. ECLAT : | 508,40 € |
| Ass. Sauvegarde Château de la Bussière : | 1 234,60 € |
| Commune d'Ouzouër-sur-Trézée : | 555,00 € |
| Ass. Arteria : | 2 656,00 € |
| Ass. Théâtre de l'Escabeau : | 11 429,20 € |

| | |
|-------------------------------|------------|
| Ass. l'Atelier : | 8 217,10 € |
| Ass. Le Bureau du classique : | 2 510,70 € |
| Ass. Les Mills : | 1 992,20 € |

Soldes subventions PACT 2020

| | |
|--------------------------------|------------|
| ARTERIA : | 1 498,45 € |
| BRIVODURUM : | 857,62 € |
| Commune d'Ouzouër-sur-Trézée : | 176,46 € |
| Commune de Briare : | 4 995,19 € |
| Commune d'Ousson-sur-Loire : | 36,69 € |
| L'Artscène : | 5 270,41 € |
| L'Atelier : | 2 447,63 € |
| Commune de Bonny-sur-Loire : | 838,86 € |
| Théâtre de l'Escabeau : | 2 832,43 € |
| Les Mill's | 1 586,62 € |

Les trop-perçus suivants seront réclamés :

| | |
|--|------------|
| Ass. de sauvegarde du Ch. de la Bussière : | 1 069,64 € |
| Commune de Dammarie : | 200,35 € |
| Commune de Batilly : | 200,35 € |

Ligue de l'enseignement (actions jeunesse) : 25 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



AIDES AUX TRES PETITES ENTREPRISES (T.P.E.)

En 2021, la communauté de communes a soutenu financièrement plusieurs entreprises du territoire pour un montant total de 78 072 € (montant versé sous réserve des justificatifs fournis par ces établissements). Ces aides concernent une reprise ou un développement d'activité, avec à la clef des créations d'emplois dans certains cas.

Il s'agit d'entreprises artisanales ou commerciales dans divers secteurs : alimentation, maraîchage, produits bio, coiffure, réparation automobile, plomberie, espaces verts...

Une rencontre a été organisée en novembre 2021 avec tous les bénéficiaires (voir chapitre communication du présent rapport).

DISPOSITIF NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

Contexte : la ville de Briare a été retenue au titre du programme national « Petites Villes de Demain » qui vise à encourager la revitalisation des petites villes ayant des fonctions de centralité mais présentant des fragilités (commerces de centre-ville vacants, logements vacants...)

La communauté de communes est engagée au titre de ses compétences (aménagement du territoire, économie, habitat). Elle porte en outre un certain nombre d'équipements qui sont structurants et s'insèrent dans le projet de territoire

En août 2021, le dispositif a nécessité la signature d'une convention tripartite entre l'Etat, la communauté de communes et la commune de Briare.

La convention présente un premier diagnostic du territoire et établit un certain nombre d'enjeux pour la redynamisation de Briare et de son bassin de vie. Elle prévoit le recrutement d'un Chef de projet dont le poste peut être financé à 75% par la Banque des Territoires et l'Anah, le reste étant partagé entre Briare et la communauté de communes.

Le Chef de Projet a été recruté en mai 2021 par la ville de Briare.



DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Les « territoires d'industrie » sont des dispositifs visant à soutenir et accélérer le développement des territoires français à forte dimension industrielle en s'appuyant sur une structure telle qu'un pays ou un PETR (pôle d'équilibre territorial et rural). Ce programme a été lancé fin 2018. Suite à un rapprochement avec les intercommunalités voisines (CC Giennes, CC Val de Sully), il est apparu intéressant que notre territoire soit intégré au territoire d'industrie du Montargois, porté par le PETR Gâtinais montargois, dont le contrat a été signé en 2019. Une première démarche pour intégrer le territoire d'industrie n'a pas abouti durant le précédent mandat.

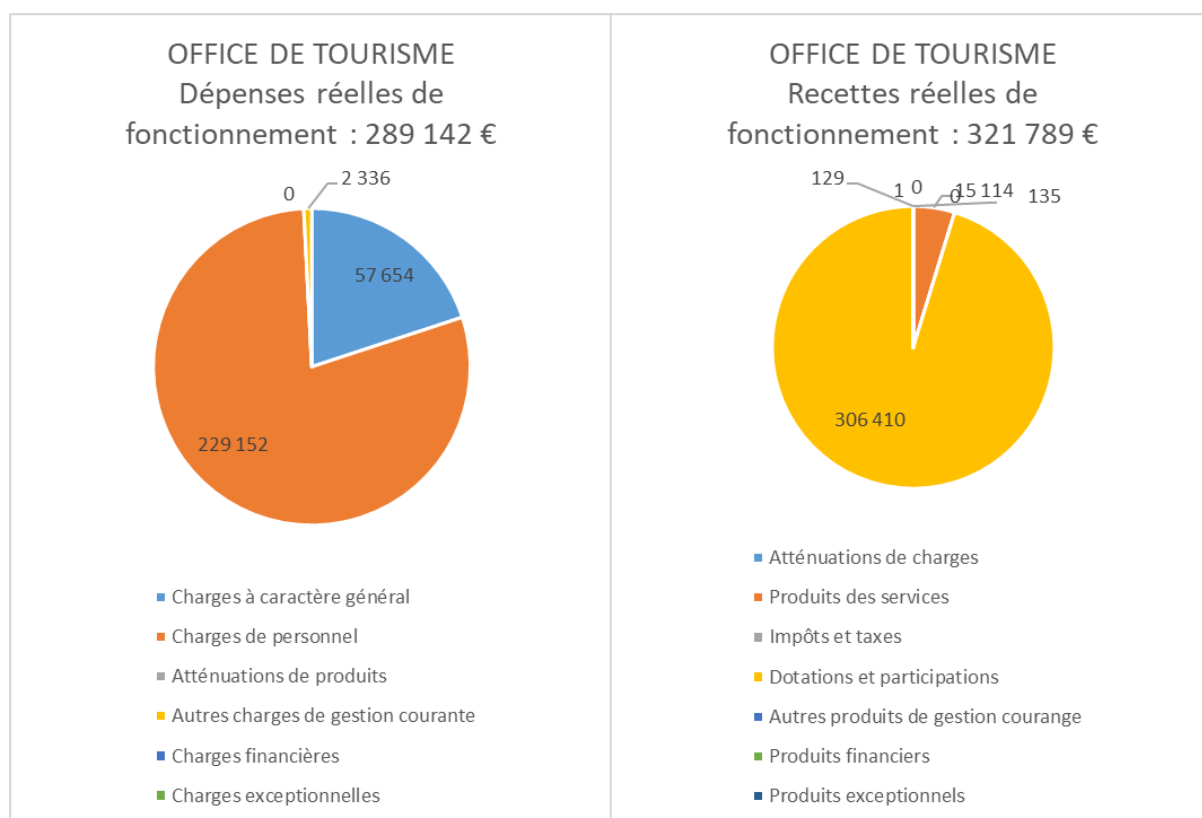
Le 27 juillet 2021, le Conseil communautaire considérant que le territoire Berry Loire Puisaye présente de nombreux atouts pour faciliter la relocalisation industrielle (présence d'un site industriel « Clés en main » - zone d'activités de la Pinade, foncier disponible en zone d'activités économiques, très bonne desserte par les réseaux routier, autoroutier, ferroviaire, fluvestre, présence de la fibre, etc.) a souhaité lancer le processus d'adhésion et s'est engagé à mettre en œuvre les obligations qui lui incombent et à contribuer à la mise en œuvre des fiches action figurant au contrat.

TOURISME

Personnel

L'effectif est resté stable avec un directeur et 4 conseillers en séjour, structurés en 4 pôles (accueil, communication, commercialisation et qualification). Suite au départ de la chargée de communication, un nouveau recrutement a été réalisé. 3 saisonniers sont venus renforcer l'accueil durant la haute saison (juillet et août 2021).

Budget



Fréquentation

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------|------|------|--|
| Total : | 3227 | 3518 | 3486 Juillet : 1440 Août : 2046 (+42%) |
| Briare* : | 1564 | 1891 | 1476 (-5,7 % et -22%) |

*Utilisation de Briare par soucis de représentativité (même niveau d'ouverture chaque année)

Commercialisation circuits groupes (CG)

| ETAT | NOMBRE | CA | COM |
|-------------|--------|-------------|------------|
| CG REALISÉS | 10 | 22 083,50 € | 1 351,00 € |

Week-end Loiret au fil de l'eau

3 week-ends : 10 et 11 juillet (26 places vendues), 31 juillet et 1^{er} août (102), 14 août (40)

19 programmes

34 prestataires d'activités

142 participants

Questionnaires de satisfaction : Retours client très positifs

Economiquement : 1^{er} week-end décevant (26), succès du 2^{ème} (102) et 3^{ème} week-end (40)



Animation « Wine time »

L'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux a souhaité être partenaire de l'opération « Wine Pass » dans le cadre de la destination Sancerre Pouilly Giennois, donnant accès à des sites à des tarifs privilégiés sur des animations estivales,

Il s'agit d'une collaboration entre les offices de tourisme Loire Vignoble et Nohain, Grand Sancerrois, Terres de Loire et Canaux et Gien ainsi que les Maisons des Vins La Tour du Pouilly Fumé et la Maison des Sancerre.

Prestation : Visite guidée du bassin et de l'écluse de Mantelot + Dégustation des vins du coteaux du Giennois (3 couleurs).

Retours clients très positifs

| Dates | Nombres de participants |
|-------|-------------------------|
| 01/07 | 10 |
| 22/07 | 6 |
| 12/08 | 10 |



Route de la rose

Tourisme Loiret a engagé une démarche territoriale identitaire intitulée « la Route de la Rose » qui s'appuie sur un grand nombre de partenaires. Dans notre territoire, le château de la Bussière est identifié pour en faire partie, mais à terme d'autres sites sont susceptibles d'être valorisés par ce parcours. L'action de Tourisme Loiret porte sur des actions de communication et de relations publiques afin de faire connaître cet itinéraire de découverte. Le 18 mai 2021, le conseil communautaire a validé la signature d'une convention de partenariat et le versement d'une cotisation de 1 600 € pour 2021.



Destination Loire Itinérance

- Objectif de mise en valeur de la Loire Sauvage
- Linéaire Gien-Roanne (Briare = porte d'entrée via notamment l'autoroute A77)
- Ouvrir une fenêtre sur le fleuve, sensibilisation écologique
- Pratiquer la Loire (canoë, zone de baignade)
- Mise en avant de l'activité vélo
- Assurer la continuité d'un linéaire touristique long de 300km

Notre feuille de route :

- diversification des activités de la base de loisirs de Beaulieu sur-Loire
- réflexion autour d'un espace de baignade naturelle
- réflexion autour de la centralité de Briare (étude Atout France)

Assises du tourisme

Objectif : faire naître une synergie entre les acteurs du tourisme.

Rencontre organisée le 16 novembre 2021 au Château de la Bussière.

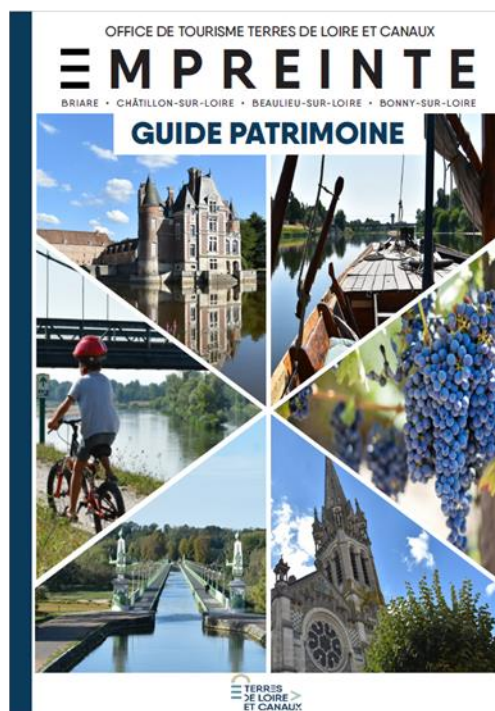
Communication

Brochures du territoire

Déclinaison du magazine « Empreinte » en trois thèmes :

- Guide Hébergement et Restauration
- Guide Activités et producteurs
- Guide Patrimoine

Succès du modèle : poursuite en 2022



La taxe de séjour

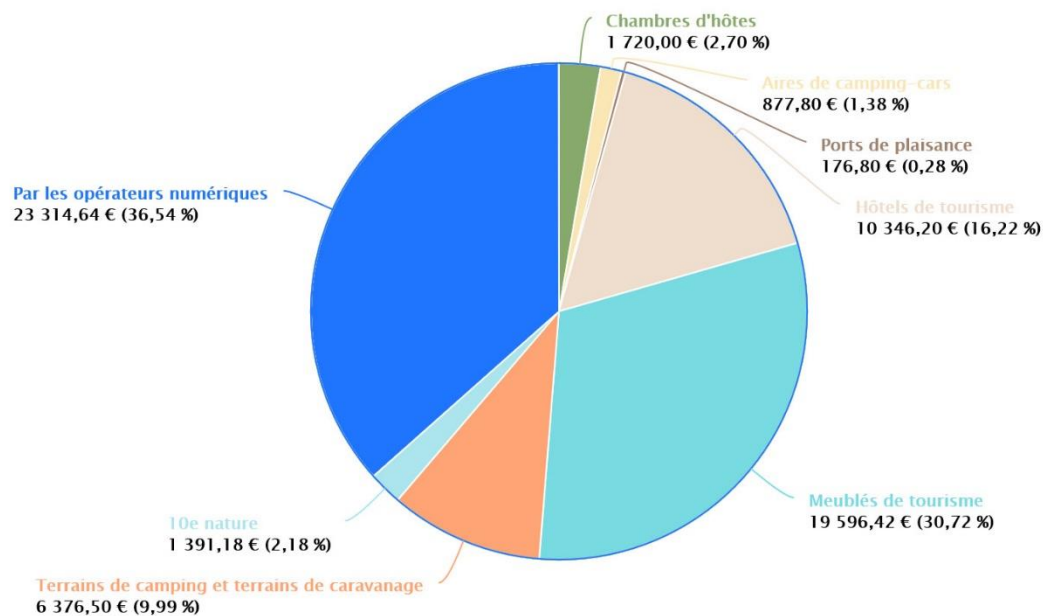
Elle a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019. Les tarifs pour 2021 sont les suivants :

| Catégories | Tarifs 2021 |
|---|------------------------|
| Palaces | 3,00 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 1,50 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 1,00 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0,70 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,50 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes | 0,40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,35 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance | 0,20 € |
| Hébergements sans classement | |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 4% |

EN 2021

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques

Total : 63 799,54 €

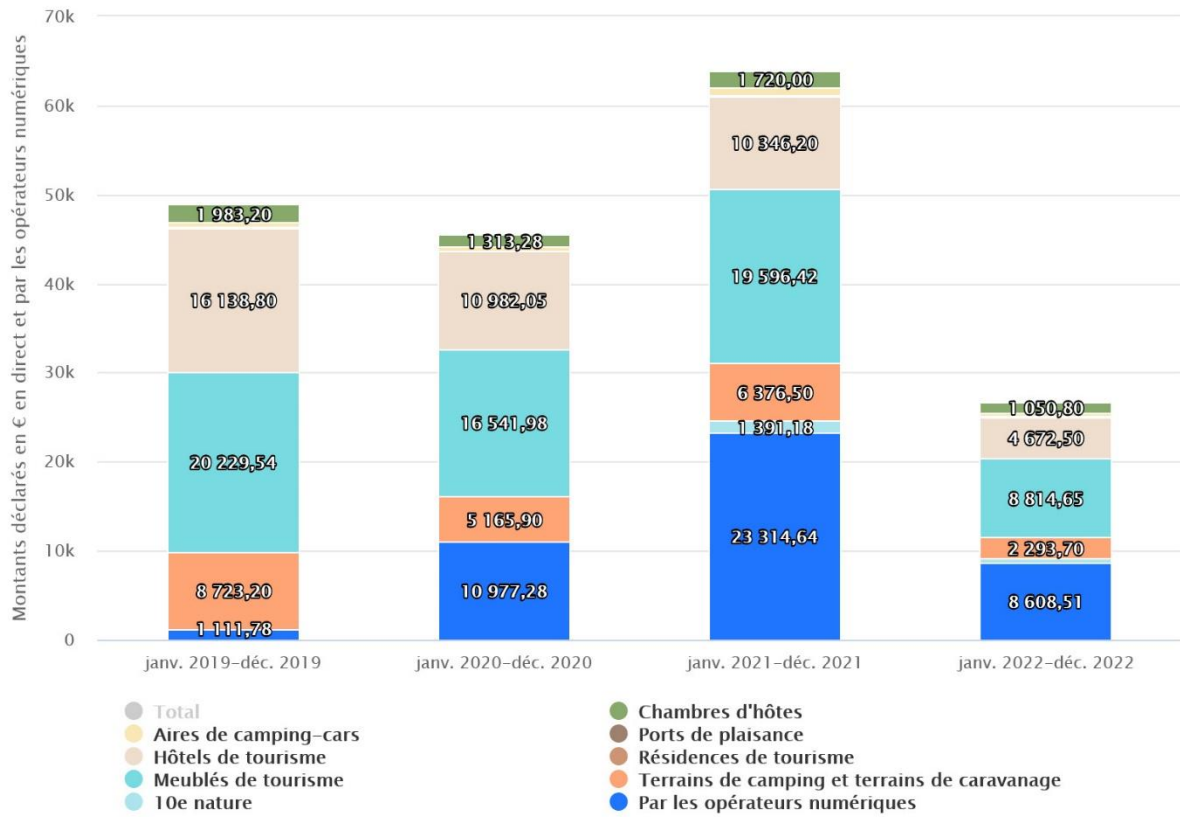


Nouveaux Territoires

10^{ème} nature = hébergements qui ne peuvent relever d'aucun classement (exemple : hébergement insolite)

COMPARATIF SUR PLUSIEURS ANNEES

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques



A quoi a servi la taxe de séjour ?

Le produit de la taxe de séjour 2021 a été utilisé pour l'achat de 6 pupitres en bois amovibles à placer à Mantelot, Châtillon-sur-Loire, durant la saison estivale.

Objectifs :

Développer un lieu d'attraction touristique majeur en incitant à ralentir, à « se poser » devant un paysage remarquable

Mettre en valeur la Loire sauvage

Combiner la notion d'aménagement et de respect du patrimoine, de l'environnement



L'autre affectation du produit de la taxe de séjour 2021 est le financement d'une signalétique spécifique pour les VTT afin de créer 5 circuits desservant 10 communes au départ du pont-canal. L'objectif à terme est de présenter une candidature afin d'obtenir le label « Base VTT » auprès de la fédération française de cyclotourisme, ce serait alors la première du Loiret. Les circuits devraient être opérationnels en 2022 pour une mise en service en 2023.

COMMUNICATION

RENCONTRE AVEC LES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

La crise sanitaire n'ayant pas permis de se rendre auprès des Très Petites Entreprises ayant reçu une aide financière de la communauté de communes, une rencontre a été organisée en novembre 2021 afin d'échanger et partager un verre de l'amitié mettant à l'honneur les produits de notre territoire. La presse locale a été conviée.



Les très petites entreprises soutenues

Dix-sept très petites entreprises du territoire Berry Loire Puisaye ont bénéficié d'une aide financière de la part de la communauté de communes Berry Loire Puisaye. Leurs représentants étaient réunis lundi aux Prés-Gris pour l'occasion.

81.600 € versés à 17 entreprises et commerces

Il s'agit de :

- La Maison du pont-canal à Briare : subvention de 5.000€ pour l'ouverture d'une boutique de cadeaux, vêtements, produits du terroir, location de vélos.
- Le maraîcher Jasmin de Champoulet : une aide de 800 € pour la réalisation d'un inventaire par Loiret nature environnement sur son exploitation agricole.
- Le domaine de beau livre à Autry-Le-Châtel : 5.000 € pour la création d'une activité de fabrication de produits cosmétiques à base de roses et 800 € pour un projet autour de la biodiversité.
- L'hôtel du Cerf de Briare : 5.000 € pour l'installation de la climatisation réversible.
- Family Ecologie à Ba-



Les représentants des très petites entreprises du territoire Berry Loire Puisaye soutenus financièrement.

- tilly-en-Puisaye rénovera ses hébergements touristiques avec l'aide de 5.000 €.
- Le fromager Les Bons Garçons de Briare : 5.000 € pour l'ouverture de sa boutique.
- LM Coiffure de Châtillon-sur-Loire : 5.000 € pour aménager un nouveau local suite à un déménagement.
- Morini Peinture : 5.000 € pour l'aménagement intérieur de nouveaux véhicules.
- La Cave du Puits : 5.000 € pour l'ouverture d'une activité de caviste.
- L'Escale : 5.000 € pour la reprise du bar-tabac à Beaulieu-sur-Loire.
- Le bar tabac presse Au P'tit Fûtreau d'Ousson-sur-Loire : 5.000 € pour la repré-

- se du bar.
- La société BNMS de Briare ajoute une nouvelle activité d'aérogommage, sablage et hydrogommage et bénéficie de 5.000 €.
- DB Plomberie : nouvelle activité à Autry-Le-Châtel et reçoit 5.000 €.
- Les merveilles de Domi : 5.000 € pour la création d'une activité de fabrication de produits naturels pour la maison.
- Le restaurant, épicerie, gîte Au petit matelot de Saint-Firmin-sur-Loire : 5.000 € pour l'ouverture de son commerce.
- El Nicolas Sibourd créé une activité de paysagiste et entretien d'espaces verts à Adon et bénéficie de 5.000 €.
- La ferme du Buisson de

- Briare : 5.000 € pour financer des aménagements pour hébergements touristiques.
- Le total des aides économiques attribuées aux très petites entreprises s'élève à 81.600 €.
- Les services de CCI Jump de la Chambre de Commerce et d'Industrie accompagnent les entreprises de moins de 50 salariés dans les domaines de la ressource humaine, du commercial, du numérique, de la transmission et du pilotage financier. CCI Jump est valable jusqu'en juin 2022.
- Durant la crise sanitaire, la com-com a également soutenu plusieurs entreprises, commerces et artisans du territoire à hauteur de 52.500 € dont 23.500 € du département du Loiret.

Article Journal de Gien 11/11/2021

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Ce magazine a été distribué dans les boîtes à lettres des administrés du territoire. Il avait pour objectif de présenter la communauté de communes aux usagers ainsi que les services qui sont à leur disposition et enfin, les projets pour l'année à venir.

La sous-commission communication a opté pour une édition annuelle.



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

URBANISME

1. **MISSIONS :**

- Accueil physique et téléphonique des usagers
- Pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols
- Vérification des travaux réalisés lorsque le récolement est obligatoire
- Veille juridique
- Suivi administratif du PLUi (instructrice de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye)

2. **EFFECTIF :**

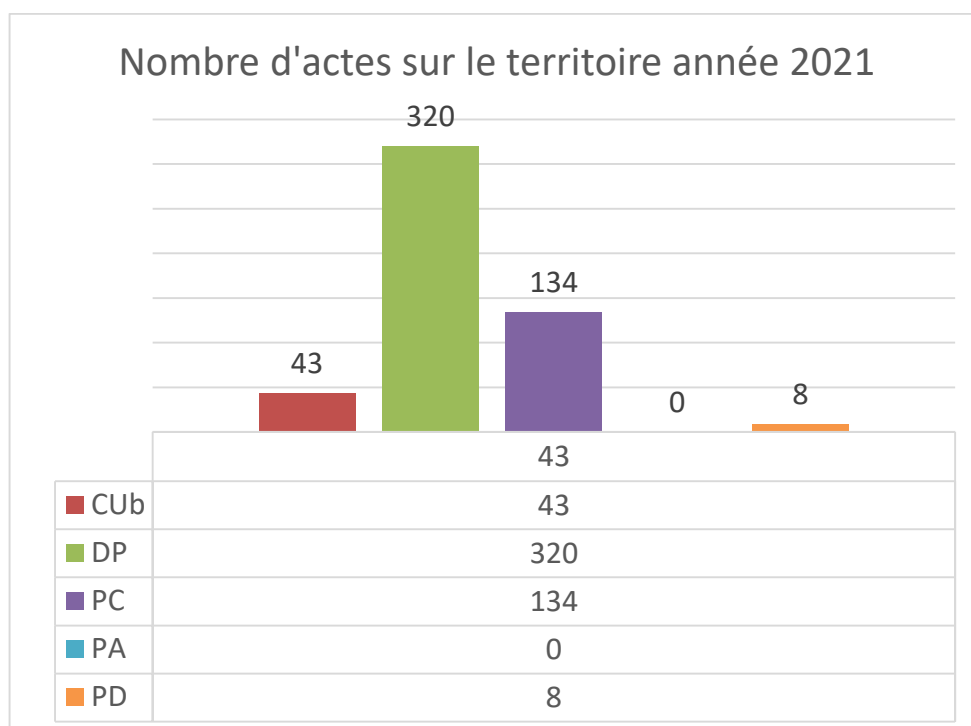
- 1 responsable de service
- 1 instructrice de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- 1 instructrice (mise à disposition 2 jours par semaine)

3. **TEMPS FORT 2021 :**

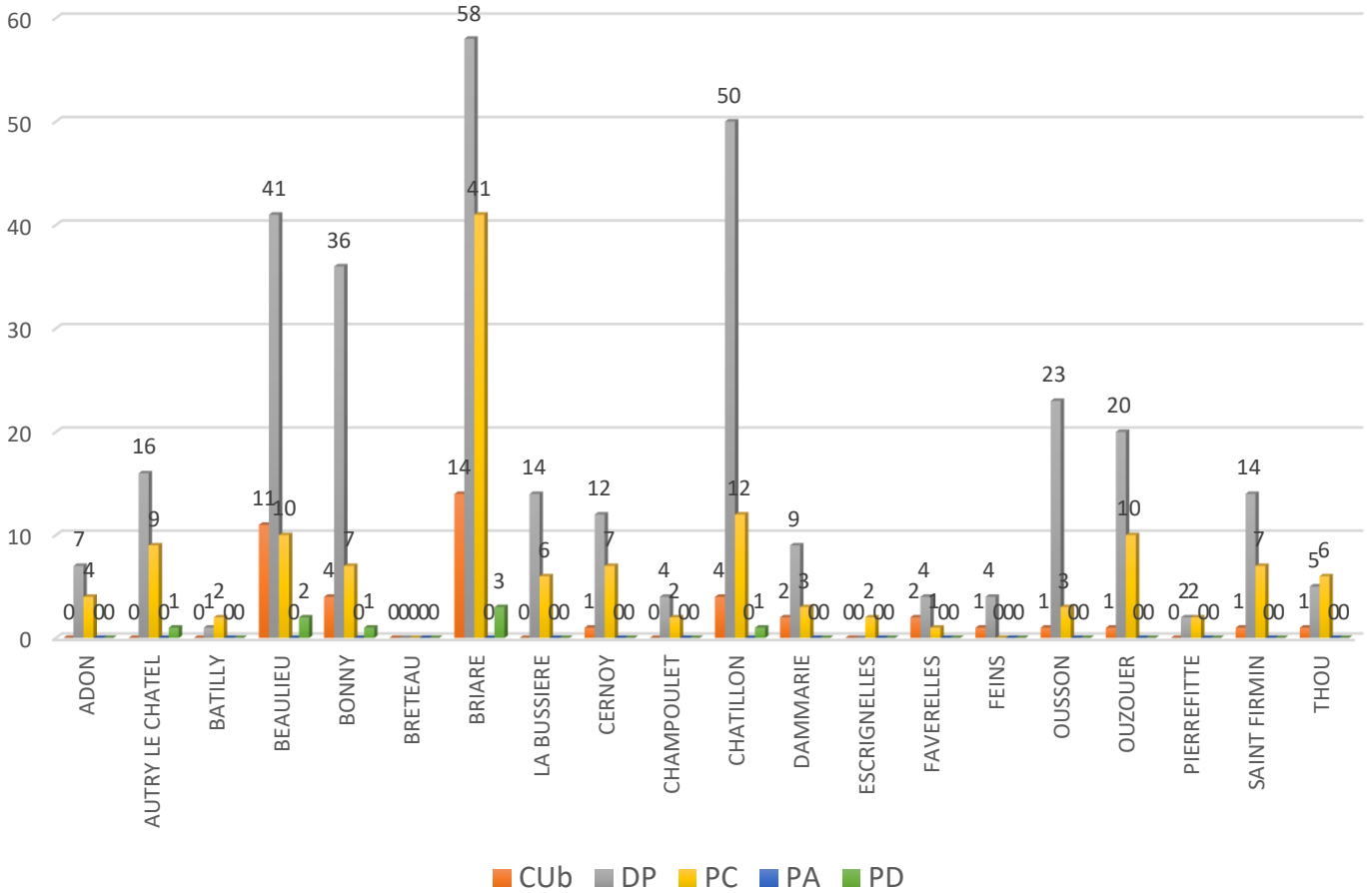
- Absence de l'instructrice mise à disposition (du 08/02/2021 au 07/05/2021, soit 3 mois)
- Suite à un remplacement, formation de la nouvelle instructrice mise à disposition 2 jours par semaine (arrivée le 06/09/2021)
- Travail sur la modification simplifiée du PLUi

4. **NOMBRE D'ACTES :**

Le service urbanisme a instruit 505 actes répartis comme suit :



Nombre d'actes par commune année 2021



ENVIRONNEMENT

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS

La communauté de communes est compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Dans ce cadre, elle doit disposer d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Une étude a été menée en vue de labelliser un « PAPI d'intention » pour le bassin de la Loire, démarche indispensable pour obtenir des subventions des agences de l'eau. Ce document d'intention doit être suivi par un programme d'actions. Le coût global est de 358 850 € étalés sur trois ans pour l'ensemble des communautés de communes engagées dans le dispositif, avec des subventions de l'Etat, de l'établissement public Loire et des fonds européens FEDER.

Le conseil communautaire a validé en avril 2020 l'engagement de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye dans les actions suivantes, pour un montant prévisionnel total de 30 140 € sur trois ans :

0-1 : animation et suivi de la mise en œuvre du PAPI : 3.900€

1-5 : réaliser et diffuser un guide sur les bonnes pratiques agricoles en zone inondable : 150€

1-6 : élaboration et mise en œuvre d'une information spécifique aux acteurs inhérents au domaine de l'immobilier : 980€

1-7 : information et sensibilisation à destination des équipes municipales : 1.000€

1-11 : mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public : 2.570€

3-4 : réflexion sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation : 1.000€

3-7 : mettre en place des Plans de Continuité d'Activité : 10.000€

5-4 : évacuation et organisation de la gestion des déchets post inondation : 2.000€

5-5 : mettre en place une démarche d'appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité « habitat » et à la mise en œuvre de mesures : 2.040€

5-6 : étudier la sensibilité des puits de captage et vérifier la mise en place de protocoles en cas de crise : 4.000€

7-3 : analyse coûts bénéfiques de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire : 2.500€

La communauté de communes a sollicité des aides européennes dans le cadre de la programmation 2014-2020 du Programme Opérationnel interrégional FEDER bassin de Loire. En 2020, la communauté de communes a rejoint le groupement de commandes porté par la communauté des communes giennoises pour ce qui concerne l'action 3.7 « Mettre en place des plans de continuité d'activité ».

Les actions du programme sont quasiment terminées :

- Action 3.7 (plan de continuité d'activité des services communautaires) : le PCA sera prochainement remis, il reste quelques éléments à compléter puis il sera ensuite à valider par le conseil communautaire pour application.
- Action 5.4 (évacuation et organisation de la gestion des déchets post inondation) : cette action a été retirée du PAPI.
- Action 5.5 (vulnérabilité de l'habitat) : il manque quelques retours suite à la période de confinement, les diagnostics des habitations ont pris du retard.
- Action 5.6 (sensibilité des puits de captage) : le diagnostic a été réalisé, quelques communes présentent des fragilités en cas de crue avec des installations électriques qui seraient noyées par la montée des eaux. Les communes concernées recevront un plan d'action qu'elles pourront ensuite mettre en œuvre par ordre de priorité.

Les autres actions sont en cours et seront finalisées en 2022.

Un autre PAPI est en cours d'élaboration pour le Loing. La communauté de communes participe à cette démarche car quelques communes du territoire font partie du bassin versant du Loing (Adon, Breteau, La Bussière, Feins-en-Gâtinais, Ouzouër-sur-Trézée). L'étude est conduite par l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Loing qui s'est substitué aux anciens syndicats de rivière dont le SIVLO.

GESTION DES DIGUES

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » rendue obligatoire par la loi NOTRe organise également le transfert de l'entretien des digues aux intercommunalités.

Or, notre territoire, traversé par la Loire, présente de nombreux ouvrages de protection contre les inondations qui sont actuellement gérés par l'Etat ou le Département. Par convention mise en place en 2018, l'Etat poursuit l'entretien des digues domaniales sans contrepartie financière par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le département du Loiret poursuit de son côté l'entretien des digues qui lui appartiennent. Toutefois, la convention avec l'Etat prend fin en janvier 2024, et il faudra par la suite prendre en charge cette nouvelle mission. Or, la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques.

Une délibération a été prise le 12 mars 2020 afin de solliciter le concours de l'Etablissement Public Loire (E.P.L.) pour l'entretien des digues, compte tenu de l'expertise de l'E.P.L. en la matière, et de son champ d'intervention qui correspond au bassin de la Loire.

En effet, si chaque EPCI entretient les ouvrages de son territoire, il n'y aura plus de vision d'ensemble et de gestion au niveau du bassin, ce qui est inconcevable pour un fleuve tel que la Loire, « dernier grand fleuve sauvage européen » qui, de plus, possède plusieurs centrales nucléaires sur son linéaire. Les élus s'accordent à dire qu'aucun EPCI ne saurait faire face aux conséquences humaines et financières d'une inondation.

En pratique :

L'Etat procède à la régularisation de ces digues et définit quel niveau de protection et de sécurité elles sont capables d'assurer en fonction de leur hauteur et de leur solidité. En deçà de ce niveau (de sécurité), la responsabilité du gestionnaire de digues (Etat jusqu'en janvier 2024 et CCBLP ensuite) serait engagée.

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a rencontré le 23 novembre la Direction Départementale des Territoires qui nous a présenté les études réalisées par le bureau d'étude « Antéa'Group » sur les dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement de classe C (digue domaniale de la Loire, proposition de plusieurs scénarios, maintien du système actuel, renforcement ou effacement avec une analyse multi critère).

Suite à cette présentation, la DDT nous demande de délibérer sur le choix des scénarios retenus avant la fin février 2022.

Pour rappel, La CCBLP a une longueur de digues de 15,73 km ce qui va entraîner une charge financière importante.

Cette compétence peut être financée par la taxe GEMAPI plafonnée à un équivalent de 40 euros par habitant et par an. Même si c'est une taxe spécifique dédiée, elle alourdit la fiscalité locale du contribuable.

A ce jour, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye lève la taxe à hauteur de 5€/habitant/an soit une rentrée fiscale d'environ 100 000€/an.

HISTORIQUE TAXE GEMAPI

La loi a prévu un transfert de l'Etat vers les intercommunalités pour la gestion des digues. Ce transfert interviendra en janvier 2024. Les élus communautaires ont voté une motion contre ce transfert car il s'agit d'une compétence régalienne, d'autant que notre territoire est particulièrement touché par le risque inondation, et présente de nombreux kilomètres de « levées ». Cette prise de compétence va donc entraîner des coûts de mise en place, des études et des travaux.

Une partie de ces coûts sera subventionnée par l'Etat, les fonds européens ou les agences de l'eau mais il demeurera un reste à charge non négligeable pour la communauté de communes. La loi a permis l'instauration d'une taxe spécifique pour financer ce reste à charge qui est collectée en même temps que les impôts fonciers.

Jusqu'à maintenant la Communauté de Communes n'avait pas souhaité mettre en place cet impôt supplémentaire mais au vu des conséquences financières que cette prise de compétence va entraîner, lors de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2020 il a été décidé d'instaurer cette taxe dite « GEMAPI ».

Chaque année le conseil communautaire en fixera le produit attendu au plus juste des besoins nécessaires pour assumer cette compétence qui est imposée.

Le 30 mars 2021, le conseil communautaire a voté le produit attendu, puis l'administration fiscale a ensuite calculé le taux à appliquer aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

De nombreux territoires ne sont pas dotés d'une structure de type syndicat de rivière. C'est pourquoi le législateur a souhaité que chaque intercommunalité exerce la compétence « GEMAPI », c'est-à-dire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. C'est désormais une obligation depuis le 1^{er} Janvier 2018.

La compétence GEMAPI relève de l'article L211-7 du code de l'environnement, qui énonce les items liés à la politique de l'eau.

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

C'est une compétence répartie en 4 actions :

- Prévenir : Surveillance et entretien régulier des cours d'eau et ouvrages.
- Intervenir : Pour rétablir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau et entretenir les berges.
- Protéger : Les biens et les personnes et sensibiliser la population.
- Préserver : Les milieux aquatiques et la biodiversité.

La Communauté des Communes Giennes et la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye se sont associées afin de mettre en place un programme coordonné de restauration et de gestion des cours d'eau à l'échelle des sous-bassins des masses d'eau du Giennois dans une logique de solidarité amont-aval.

Le territoire est d'environ 800 km² avec 13 masses d'eau de cours d'eau naturelles. Il y a au total 375 km de cours d'eau, dont 201 km de cours d'eau principaux et 174 km de cours d'eau secondaires.

C'est dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre Eau (DCE) pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines, qu'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) va être mis en place. C'est un outil technique et financier à caractère contractuel développé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il permet d'obtenir d'importants financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la Région Centre Val de Loire et du Conseil Département du Loiret pour la réalisation d'actions sur les Milieux aquatiques.

Le CTMA est mis en œuvre à l'issue d'une étude préalable engagée par les acteurs d'un territoire hydrographique. Le but est de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées dans l'état des lieux des masses d'eaux concernées, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Le Bureau d'Etude SARL RIVES a été missionné en 2018 pour réaliser l'étude préalable sur les milieux aquatiques des bassins versants du Giennois.

L'estimation financière du Bureau d'Etude concernant les travaux est d'environ 3.800.000 € T.T.C., C'est un montant prévisionnel maximum, des modifications pourront être apportées en fonction de l'acceptabilité des propriétaires riverains.

Pour mener à bien la mise en place du CTMA pour les 6 prochaines années (2022-2027), les deux Communautés de Communes ont recruté un Technicien de Rivière en septembre 2021.

Durant les quatre mois qui ont succédé son recrutement, le technicien de rivière s'est approprié l'étude et le diagnostic réalisés par le prestataire.

Il a pu durant cette période réaliser une concertation auprès des propriétaires riverains afin d'obtenir leurs autorisations de réaliser des actions au sein de leurs parcelles. L'objectif de cette démarche est de pouvoir aboutir à un programme d'actions validé avec l'accord préalable des riverains.

Pour information, la stratégie du territoire est établie sur une période de 6 années, le contrat territorial se programme sur 3 ans. Au terme de la première phase de 3 ans, un bilan succinct sera réalisé qui permettra de faire un point avant de s'engager dans la deuxième phase de 3 ans.

EAU POTABLE

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « eau potable » aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce transfert doit être réalisé au plus tard en 2026.

Afin de préparer ce transfert suffisamment en amont, les élus ont souhaité, le 11 février 2020, réaliser une étude permettant de disposer d'une bonne connaissance des réseaux existants, de

disposer d'un programme pluriannuel d'investissement, et de proposer la gouvernance de ce service.

L'étude se décompose en 4 phases et est estimée de la façon suivante :

- Phase 1 : pré-diagnostic avec mise à jour des plans de réseaux d'eau potable et analyse fonctionnelle des réseaux, estimée à 180 000 € HT ;
- Phase 2 : Mesure et modélisation des réseaux, estimée à 130 000 € HT ;
- Phase 3 : Réflexion patrimoniale et élaboration d'un programme d'actions (problématique qualité de l'eau), estimée à 20 000 € HT ;
- Phase 4 : Gouvernance, préparation du transfert de compétence, estimée à 30 000 € HT

Le financement de cette étude se fera par répartition des phases 1 à 3 entre les communes concernées.

La phase 4 sera financée par le budget principal de la communauté de communes.

L'assistance du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « Cap Loiret » a été sollicitée pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude et pour l'accompagnement en phase analyse des offres.

Le concours financier des agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie a été également sollicité.

La connaissance patrimoniale des réseaux est indispensable pour opérer ce transfert de compétences dans de bonnes conditions.

Quelques communes n'ont pas encore délibéré pour valider le fait d'adhérer à cette étude.

GESTION DES ORDURES MENAGERES

La compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » est détenue par la communauté de communes mais exercée par le SMICTOM du Giennois.

La communauté de communes verse au SMICTOM le montant de la participation, qui s'élève à **2 519 777 €** sur l'exercice 2021, ainsi qu'environ **47 043 €** de redevance spéciale (ordures ménagères des collectivités) pour les établissements de la communauté de communes mais aussi des communes du territoire.

Vote des taux

Le principe : le SMICTOM notifie le produit attendu et la communauté de communes vote un taux.

Les bases prévisionnelles de TEOM ont été notifiées le 16/03/21 : 17 559 678 € (+0,38 %).

En 2021, le produit attendu devrait être de 2 569 776 €. Le taux sera donc de **14,63 %**.

Le rapport d'activités du SMICTOM du Giennois est consultable au siège de la communauté de communes.

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8 communes en régie : Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou.

7 communes en concession de service public : Adon, Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée.

Le service gère et contrôle des contrats de délégation de service public et gestion des communes en régie.

Budget

Assainissement collectif concession :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2020 | | 380 407,68 € | | 317 595,55 € | - € | 698 003,23 € |
| Opérations de l'exercice 2021 | 280 016,35 € | 470 423,87 € | 524 070,36 € | 436 613,44 € | 804 086,71 € | 907 037,31 € |
| TOTAUX | 280 016,35 € | 850 831,55 € | 524 070,36 € | 754 208,99 € | 804 086,71 € | 1 605 040,54 € |
| Résultats de clôture N : 2021 | | 570 815,20 € | | 230 138,63 € | | 800 953,83 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2021 | 77 805,25 € | 85 817,12 € | | | 77 805,25 € | 85 817,12 € |
| TOTAUX CUMULES | 357 821,60 € | 936 648,67 € | 524 070,36 € | 754 208,99 € | 881 891,96 € | 1 690 857,66 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 578 827,07 € | | 230 138,63 € | | 808 965,70 € |

Assainissement collectif régie :

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2020 | | 214 822,61 € | | 124 405,76 € | - € | 339 228,37 € |
| Opérations de l'exercice 2021 | 61 539,21 € | 108 323,49 € | 290 187,84 € | 249 705,32 € | 351 727,05 € | 358 028,81 € |
| TOTAUX | 61 539,21 € | 323 146,10 € | 290 187,84 € | 374 111,08 € | 351 727,05 € | 697 257,18 € |
| Résultats de clôture N : 2021 | | 261 606,89 € | | 83 923,24 € | - € | 345 530,13 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2021 | 35 611,00 € | - € | | | 35 611,00 € | - € |
| TOTAUX CUMULES | 97 150,21 € | 323 146,10 € | 290 187,84 € | 374 111,08 € | 387 338,05 € | 697 257,18 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 225 995,89 € | | 83 923,24 € | | 309 919,13 € |

Harmonisation des tarifs

L'harmonisation des tarifs, votée par le conseil communautaire le 12 mars 2020, s'est poursuivie en 2021. Pour chaque commune, la correction tarifaire est calculée en fonction de deux paramètres :

- la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, avec une convergence vers un prix unique, ce qui entraîne selon les communes une augmentation ou une diminution,
- les besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.

Etude de gouvernance

La suite de l'étude de gouvernance et du schéma directeur s'est poursuivie en 2021. Cette étude vise à permettre une bonne connaissance du patrimoine (installations, réseaux...) et à proposer une gouvernance appropriée.

Il est à noter que l'étude a pris du retard suite à la crise sanitaire et aux conditions défavorables pour la campagne de mesures dite « nappe haute ».

Suivi des contrats de concession

Suivi, contrôle et analyse des prestations et du programme de renouvellement des contrats en concession : cette mission a été confiée au cabinet IRH et fait l'objet de réunions annuelles du comité de pilotage.

Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages

Une convention d'assistance technique du Département du Loiret a été signée, avec notamment les stipulations suivantes :

Missions : assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Durée de la convention : un an à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction.

Modalités financières : rémunération forfaitaire annuelle F calculée de la façon suivante :

$F = t \times H$ où « t » est le tarif en euros par habitant fixé chaque année par le Département et H la population DGF de la communauté de communes, soit à titre indicatif pour l'année 2020 :

$F = 0,30 \text{ €} \times 20\,334 \text{ (pop. DGF 2019)} = 6\,100,20 \text{ €}$.

Contrats de prestation de services

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE ASTREINTE - SUEZ

- Objet : réalisation des interventions d'urgence dans les réseaux d'assainissement collectif (actions « process », actions électromécaniques, débouchages)
- Périmètre : services en régie (communes de Bonny-sur-Loire, Champoulet, Cernoy-en-Berry, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou) dans les ouvrages décrits au contrat
- Conditions tarifaires :
 - o Forfait annuel : 1 560,00 € HT (30,00 € HT par semaine pour un nombre d'appels inférieur ou égal à 10, puis 3,00 € HT au-delà)
 - o Forfait de déplacement : 70,00 € HT
 - o Coût horaire sur site d'un agent : 58,00 € HT
 - o Intervention de débouchage réseau ou branchement avec un camion hydrocureur pour une durée maximale de 2 heures : 309,00 € HT
 - o Heure supplémentaire : 138,00 € HT
 - o Fournitures : coût d'achat majoré d'un coefficient de 1,40

- Coefficients d'intervention prévus au contrat en cas d'intervention en-dehors des horaires et jours ouvrables
- 2 facturations par an
- Prix révisibles selon une formule prévue au contrat
- Contrat pour un an renouvelable deux fois par reconduction expresse (ordre de service), à compter du 1^{er} février 2021

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ EAL

Service d'assainissement d'Ousson-sur-Loire

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement et curage de réseau eaux usées selon descriptif du contrat

Montant du marché : à prix unitaires

Entretien des postes du mois de mars : 460,00 € HT

Entretien des postes du mois de septembre : 95,00 € HT par poste

Curage du réseau eaux usées : 1,15 € HT /mètre linéaire

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES AVEC SUEZ

Service d'assainissement de Bonny-sur-Loire

Durée : 6,5 mois (échéance 31/12/2021)

Missions : entretien de la station d'épuration

Montant du marché : 12 944,00 € HT

Epanchage des boues

Encore concerné par la crise sanitaire, les boues ne pouvaient toujours pas être épanchées en milieu agricole. La CCBLP a continué l'hygiénisation par injection de chaux liquide directement dans les silos.

Cette solution est toujours validée par la Direction Départementale des Territoires après différentes analyses. Les boues ont ainsi pu être épanchées avec un surcoût maîtrisé.

Travaux

- Fin des travaux de réhabilitation des réseaux et branchement à Châtillon-sur-Loire : grande rue, rue du glacis, place Sainte-Anne, impasse du bief du glacis et du Marois.
- Mise à niveau des boîtes de branchement sur l'ensemble du territoire
- Renouvellement de matériels divers sur les ouvrages des 8 communes en régie
- Gestion et maintenance des unités de traitement des eaux usées pour les communes en régie

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Le rapport d'activités du SPANC est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Tarifs

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2010 (mise en place du service), le conseil a voté le 19 décembre 2019 les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

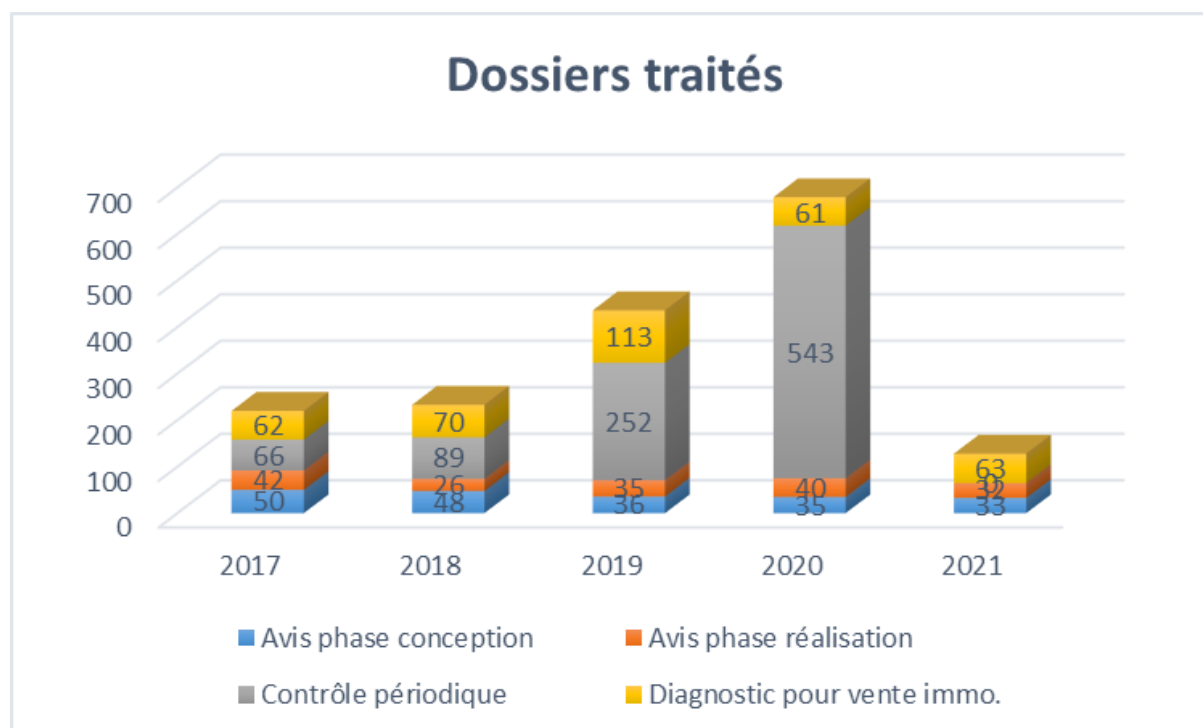
Les tarifs du SPANC restent identiques en 2021.

| TARIFS SPANC 2019 | |
|-------------------------------|----------|
| DIAGNOSTIC PERIODIQUE | 116,00 € |
| DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE | 116,00 € |
| AVIS DE CONCEPTION | 40,00 € |
| AVIS DE REALISATION | 76,00 € |
| TARIFS SPANC 2020 | |
| DIAGNOSTIC PERIODIQUE | 120,00 € |
| DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE | 120,00 € |
| AVIS DE CONCEPTION | 42,00 € |
| AVIS DE REALISATION | 78,00 € |

Fonctionnement

Le SPANC a traité en 2021, 128 dossiers dont 33 avis en phase conception 32 avis en phase réalisation et 63 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.

En 2021, la CCBLP n'avait plus de prestataire pour réaliser les contrôles périodiques, une consultation devra être lancée en 2022 pour confier à un nouveau prestataire la réalisation des diagnostics des assainissements individuels.



Budget

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS (001) | | FONCTIONNEMENT (002) | | ENSEMBLE | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés N-1 : 2020 | | 19 375,31 € | | 38 818,90 € | - € | 58 194,21 € |
| Opérations de l'exercice 2021 | 21 043,27 € | 11 941,75 € | 33 191,38 € | 47 683,83 € | 54 234,65 € | 59 625,58 € |
| TOTAUX | 21 043,27 € | 31 317,06 € | 33 191,38 € | 86 502,73 € | 54 234,65 € | 117 819,79 € |
| Résultats de clôture N : 2021 | | 10 273,79 € | | 53 311,35 € | | 63 585,14 € |
| Restes à réaliser de l'exercice N : 2021 | 5 100,00 € | 2 833,50 € | | | 5 100,00 € | 2 833,50 € |
| TOTAUX CUMULES | 26 143,27 € | 34 150,56 € | 33 191,38 € | 86 502,73 € | 59 334,65 € | 120 653,29 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 8 007,29 € | | 53 311,35 € | | 61 318,64 € |

VOIRIE

La voirie intercommunale représente **440 kilomètres** selon les éléments dont nous disposons actuellement (relevé ATESAT), 240 km sur le territoire de l'ex CCCB et 200 km sur le territoire de l'ex CCCC. La CCCB avait transféré 85 % de la voirie goudronnée hors agglomération sans transfert de charge.

REGLEMENT DE VOIRIE

Un règlement de voirie a été adopté le 16 juillet 2019.

Ce règlement concerne l'ensemble des voies communales qui ont été reconnues d'intérêt communautaire selon la définition retenue par le conseil, y compris les voiries des zones d'activités.

Il définit les interventions qui incombent à la communauté de communes et celles qui restent à effectuer par les communes (interventions d'urgence telles que le rebouchage des nids de poule). En ce qui concerne les travaux lourds, toute création d'une nouvelle voie est automatiquement de compétence communautaire. Les pouvoirs de police sont, quant à eux, conservés par les Maires.

Il rappelle que les voiries doivent être classées dans le domaine public communal ; en effet une voie classée « chemin rural » et donc appartenant au domaine privé de la commune ne peut pas être intégrée à la voirie d'intérêt communautaire.

Les précisions suivantes sont apportées :

- l'entretien des nids de poule incombe aux communes ;
- la voirie des hameaux est bien comprise dans la définition de la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'elle est revêtue.

TRAVAUX

Les communes ayant bénéficié de travaux sont : Adon, Autry le Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny sur Loire, Briare, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins en Gâtinais, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois et Saint-Firmin-sur-Loire et Thou pour un montant total de 545 740.24 € HT (en 2020 : 518 862.50 € HT).

Le marché à bons de commande est arrivé à échéance, une nouvelle consultation sera lancée en 2022. Ce marché sur 4 ans nous a permis de bénéficier de prix unitaires compétitifs.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE

Travaux de rénovation

Les travaux ont débuté le 18 mai 2020 malgré le difficile contexte pour les entreprises (manque d'approvisionnement, mise en place d'un lourd protocole sanitaire pour les chantiers...).

Le montant des travaux après ouverture des plis était de 2 590 969,99€ TTC, à quoi il a fallu ajouter 208 372,32€ TTC de travaux supplémentaires suite à l'apparition de sujétions techniques (fondations en micro-pieux, chape béton à reprendre...) et de prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage (réfection du toboggan, recathodisation du filtre et réservation pour un déchloramineur).

La maîtrise d'œuvre (GRUET et V+C) s'élève à 316 810,80 € TTC

Les coûts annexes : assurance (39 682,43 €), études préliminaires et bureaux d'études (48 960 73 €) sont de 88 643,16 € TTC

Les subventions prévisionnelles sont la DETR (100 000 €), l'aide départementale du Volet 2 (800 000 €) et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST du Pays Giennois (391 000 €), soit un total de 1 191 000 €.

Soit un reste à charge pour la collectivité de 1,7 million d'euros financé essentiellement par l'emprunt.

En 2021, la société titulaire du lot menuiseries métalliques a déposé le bilan, contraignant la communauté de communes à relancer un marché pour ce lot spécifique.

Le marché a été attribué en juillet 2021 à une société de Poilly-lez-Gien qui a dû faire face, comme tous ses confrères, à des délais d'approvisionnement importants, ce qui a décalé d'autant le chantier. Les menuiseries ont finalement été posées en novembre 2021.



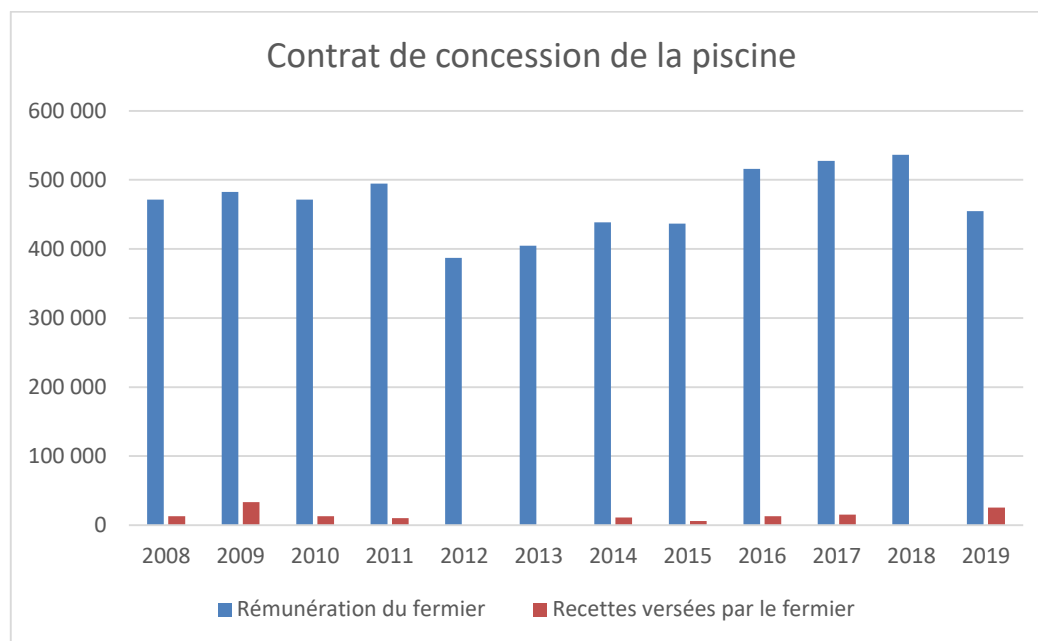
Concession de service public

Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été retenue, après analyse des offres, pour la période 2019-2023.

La renégociation de ce contrat a en effet permis des conditions financières plus favorables.

Le coût annuel pour la communauté de communes a été de 302 022 € (hors indexation) en 2021, un montant qui a été ajusté compte tenu de la fermeture du centre pour travaux.



NB. Intéressement 2018 et 2019 en attente / Indexation 2019 en attente

Exploitation

La société RECREA a remis son rapport annuel d'activités qui est consultable au siège de la communauté de communes.

En raison de la fermeture durant toute l'année 2021, ce rapport contient des données générales et des indications sur le chantier et les futurs tarifs.

AUTRES LES BATIMENTS SPORTIFS

Salle de sport à Autry-le-Châtel

La salle de sport a été mise en service en novembre 2018.

Elle est utilisée par l'école d'Autry-le-Châtel, l'accueil de loisirs, plusieurs associations (gym, badminton, hand-ball, aikido, yoga) et le relais petite enfance (ex RAM) pour ses ateliers. Les associations bénéficient de la gratuité dès lors que 70 % de leurs pratiquants sont domiciliés dans le territoire de Berry Loire Puisaye.



Gymnase intercommunal à Châtillon-sur-Loire

Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré le gymnase intercommunal de Châtillon-sur-Loire utilisé principalement par le collège et les associations locales.



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Un territoire dynamique, avec des dispositifs qui se sont succédés depuis 20 ans : **près de 380 ménages de propriétaires occupants accompagnés en 20 ans.**

Le territoire a toujours été très dynamique en matière de politique d'amélioration du parc privé ancien, avec la succession, depuis plus de 20 ans, de plusieurs opérations. Ces dispositifs étaient déjà portés à l'échelle du même territoire de 20 communes, couvert à l'époque par un syndicat intercommunal, le S.A.R.B.P.L.

Les bilans de ces opérations ont été très positifs puisque l'OPAH 2002-2004 a permis l'amélioration de 237 logements répartis pour moitié entre propriétaires occupants et bailleurs. Puis le PIG (Programme d'Intérêt Général) 2006-2008 a permis la réhabilitation de 161 logements.

La dernière opération en date s'est déroulée du 1er avril 2015 au 31 mars 2020 grâce à deux renouvellements d'un an à l'issue de la période initiale de trois ans. Le bilan de la cinquième et dernière année est présenté ci-dessous.

En janvier 2021, le conseil communautaire a adopté les objectifs suivants :

- Privilégier les aides aux propriétaires occupants compte tenu du nombre de ménages modestes et très modestes dans le territoire communautaire,
- Soutenir les propriétaires bailleurs qui engagent des travaux importants et contribuent à l'amélioration de l'offre de logements,
- Contribuer fortement à résorber la vacance, notre territoire ayant un taux supérieur à la moyenne départementale,
- Soutenir les travaux de rénovation énergétique, afin d'améliorer le parc de logements anciens.

Les hypothèses d'intervention suivantes ont été retenues :

- Abondement de la communauté de communes aux travaux d'amélioration des logements :
 - o Propriétaires occupants : travaux dans les logements indignes et très dégradés, travaux de sécurité et de salubrité, travaux visant à des économies d'énergie et à l'amélioration des « passoires thermiques »,
 - o Propriétaires bailleurs : travaux dans les logements indignes et très dégradés, travaux d'amélioration,
- Abondement à raison de :
 - o Subvention de 8 % des travaux éligibles HT pour les propriétaires occupants
 - o Subvention de 5 % des travaux éligibles HT pour les propriétaires bailleurs
- Pas d'abondement au volet Adaptation, afin de privilégier les actions ci-dessus, et considérant que les propriétaires auront accès aux aides du P.I.G. départemental,
- Mise en place de primes sans conditions de ressources et cumulables :
 - o prime de sortie de vacance d'un montant de 2000 € (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs),
 - o prime à l'accession à la propriété dans le parc ancien d'un montant de 2000 € (nouveaux propriétaires occupants),

Une mission de suivi-animation a été confié à la société LOIRE FUTURE pour 3 ans.
Le cahier des charges prévoit les missions suivantes :

- Mobiliser et informer le public : assurer la promotion auprès des propriétaires éligibles, sensibilisation à l'intérêt de la démarche,
- Mettre en place des outils de communication sur le dispositif par tout moyen (affichage, brochures, tenue de stands, contacts directs, etc.),
- Aider au montage des dossiers pour l'ANAH, incluant le diagnostic des logements, le conseil en rénovation, l'aide à l'analyse des devis de travaux, etc.,
- Apporter un conseil auprès de la communauté de communes dans sa politique de lutte contre le mal-logement et la vacance, apporter des éléments de connaissance du parc de logements,
- Effectuer un bilan régulier, participer au comité de pilotage, évaluer l'action.

OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

Le 27 juillet 2017, le conseil communautaire a accepté de soutenir financièrement les communes qui s'engagent dans une opération de Cœurs de village par le versement d'un fonds de concours.

Un règlement détaillant les conditions d'attribution (dépenses éligibles, modalités d'attribution et de versement, taux et plafond, etc.) a été adopté.

Afin d'harmoniser la situation, une étude architecturale et urbanistique a été lancée dans le but de délimiter le périmètre des Cœurs de ville/village dans les 14 communes de l'ex-communauté de communes de Briare (ceci ayant déjà été réalisé avant 2017 par l'ex-communauté de communes de Châtillon-sur-Loire sur ses 6 communes).

Les communes concernées sont : Adon, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Bonny-sur-Loire, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée et Thou.

Le taux du fonds de concours est fixé à 40 % de la dépense éligible, définie comme le montant des travaux HT diminué des autres subventions obtenues par la commune, cette dernière ayant donc à sa charge 60 % de la dépense éligible.

Le montant maximum du fonds de concours est fixé à 150 000 € par opération ou par tranche d'opération.

En 2021, il n'y a pas eu de nouveau dossier.

ACTION SOCIALE

LA PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE RECENTE

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes Berry Loire Puisaye a pris la gestion des haltes-garderies du territoire. A la rentrée de septembre 2019, les deux haltes-garderies ont été transformées en multi-accueil avec une ouverture à la journée complète du lundi au vendredi, de 7h/7h30 à 18h/18h30.

Une étude de besoins, en partenariat avec la CAF a été engagée en 2018, auprès des familles du territoire pour connaître leurs « habitudes » et leurs attentes en matière de mode de garde.

Suite à cette enquête qui a permis de mettre en évidence la nécessité de développer un accueil collectif parallèle à la garde chez les assistantes maternelles, la CCBLP a décidé de créer un Pôle Petite Enfance regroupant un multi-accueil, un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) et un Relais d'Assistants Maternels (RAM) itinérant ainsi que l'ouverture de la halte-garderie de Châtillon sur Loire en multi accueil début septembre 2019.

Personnel

Relais petite enfance : 2 animatrices

Multi-accueil Châtillon : 1 directrice, 4 agents auprès des enfants

Multi-accueil Briare : 1 directrice, 1 adjointe, 2 agents d'entretien, 11 agents auprès des enfants (auxiliaires du puériculture, CAP petite enfance, Educatrices de Jeunes Enfants).

Temps forts 2021

Ouverture du pôle petite enfance à Briare 2 novembre 2021

Ce sont désormais 30 enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle qui peuvent être accueillis de façon régulière (type crèche) ou occasionnelle (type halte-garderie). Ce bâtiment regroupe également, la salle d'activités et le bureau du Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Construction d'un pôle petite enfance : 1 336 929 € HT





Communs à toutes les structures

- Grande semaine de la petite enfance sur le thème drôles d'histoires du 20 au 27 mars
- Semaines de la parentalité du 5 au 28 novembre
- Journée pédagogique entre professionnels des structures de la CCBLP : mercredi 24 novembre
- Spectacle de Noël 16 et 18 décembre : Compagnie double jeu

Semaines de la PARENTALITÉ
dans tout le département
du 5 au 28 novembre 2021

Communauté de communes BERRY LOIRE PUISAYE

AUTRY-LE-CHATEL
Salle des associations

- vendredi 5 novembre - de 20h
- **Conférence-débat** : L'enfant en opposition : comment l'accompagner avec bienveillance ? animée par Stéphanie MERLE-DUCLOY, psycho-thérapeute et Lorraine AUCAIGNE DE SAINTE CROIX, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr
- **Salle Marcel Legras - rue de 8 mai 1945**
- vendredi 12 novembre - de 9h à 10h30
- **Groupe de parole et d'échanges sur l'exposition**: Faire apprécier les fruits et légumes aux enfants : trucs et astuces, animé par Marie-Luce GOBIN, infirmière et Marie Viozelange, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr

BEAULIEU-SUR-LOIRE
Salle des fêtes - rue de la Poste

- mardi 16 novembre - 9h30
- **Conférence-débat** : Comment faciliter le moment de la séparation avec son enfant ? animée par Stéphanie MERLE-DUCLOY, psychothérapeute et Marie VIOZELANGE, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr

BRIARE
Centre Médico-Social - 6 rue des grands jardins

- vendredi 26 novembre - de 9h à 11h
- **Conférence-débat** : Pour une utilisation raisonnée des écrans en famille, animée par Florence MANIA, puéricultrice et Lisa Desplanches, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr

CHÂTILLON-SUR-LOIRE
Centre Médico-Social - 1 rue de la boyauillère

- Jeudi 18 novembre - de 9h à 10h30
- **Conférence-débat** : Constats et répercussions des écrans sur les plus petits, animée par Florence MANIA, puéricultrice et Marie VIOZELANGE, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr
- samedi 27 novembre - de 13h30 à 16h
- **Atelier parents - enfants** : Bonnes pratiques numériques en famille, animé par Maxime GERLINGER, chargé de mission numérique, Ligue de l'enseignement du Loiret.
ESPACE DE VIE SOCIALE ITINÉRANT BERRY LOIRE PUISAYE
07 57 40 10 28 - evsitinerant@laligue45.fr

LA BUSSIÈRE
Salle polyvalente - route d'Ouzouer

- mardi 9 novembre - de 9h à 10h30
- **Groupe de parole et d'échanges sur l'exposition** : Faire apprécier les fruits et légumes aux enfants : trucs et astuces, animé par Lorraine AUCAIGNE de Sainte Croix et Marie VIOZELANGE éducatrices de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr

OUZOUEUR-SUR-TRÉZÉE
Salle rue de la prévôté

- vendredi 19 novembre - de 9h à 10h30
- **Groupe de parole et d'échanges sur l'exposition** : Faire apprécier les légumes aux enfants : trucs et astuces, animé par Marie-Luce GOBIN, infirmière et Lorraine AUCAIGNE de Sainte Croix, éducatrice de jeunes enfants.
COM. DE COM. BERRY LOIRE PUISAYE
02 38 05 18 07 - enfance@cc-berryloirepuisaye.fr

Bilan des différentes structures

Lieu d'Accueil Enfants Parents

En 2021, il a été ouvert 48 mercredis matins, il a accueilli 56 parents et 87 enfants contre 27 parents et 44 enfants en 2020.

Actions parentalités

Dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), 4 tables rondes ont été proposées avec les thèmes suivants :

- comment aider mon enfant à gérer ses émotions ?
- comment atteindre la meilleure harmonie possible lors des conflits avec son enfant ?

Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistants Maternels)

Depuis 2020, il s'agit d'un guichet unique qui renseigne sur les démarches et accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (multi-accueil, assistantes maternelles, garde à domicile...) : 193 familles accompagnées dans la recherche d'un mode de garde.

Le samedi 20 novembre, pour la journée des assistants maternels, les animatrices du relais les ont mis à l'honneur lors d'une soirée spéciale d'échanges et de partage : moment de sophrologie.

En décembre 2021, le territoire compte 73 assistants maternels agréés.

| Commune | Nombre d'assistants maternels agréés au 31/12/2021 | Nombre d'assistants maternels en activité au 31/12/2021 | Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période | Nombre d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période | Nombre d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2021 | Nombre total de places agréées au 31/12/2021 |
|---------------------|--|---|--|---|---|--|
| AUTRY LE CHATEL | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 25 |
| BEAULIEU SUR LOIRE | 7 | 5 | 0 | 0 | 2 | 26 |
| BOHINY SUR LOIRE | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 21 |
| BRIARE | 16 | 14 | 0 | 4 | 2 | 50 |
| CERNOY EN BERRY | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 8 |
| CHATILLON SUR LOIRE | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 | 80 |
| LA BUSSIÈRE | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 14 |
| OUSSON SUR LOIRE | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| OUZOUEUR SUR TREZEE | 6 | 6 | 0 | 0 | 1 | 13 |
| ST FIRMIN SUR LOIRE | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 |

| | |
|--|-----|
| ⇒ Nombre total d'assistants maternels agréés au 31/12/2021 : | 73 |
| ⇒ Nombre total d'assistants maternels en activité au 31/12/2021 : | 68 |
| ⇒ Nombre total d'assistants maternels nouvellement agréés sur la période : | 0 |
| ⇒ Nombre total d'assistants maternels en arrêt définitif sur la période : | 4 |
| ⇒ Nombre total d'assistants maternels en arrêt provisoire au 31/12/2021 : | 6 |
| ⇒ Nombre total de places agréées au 31/12/2021 : | 245 |

Tout au long de l'année des animations collectives (à hauteur de 6 par semaine soit 177 ateliers) ont eu lieu, ce qui a permis la présence de 29 assistants maternels avec 132 enfants.

6 assistants maternels ont suivi les séances d'analyse de la pratique et 10 ont suivi une formation proposée par le relais.

Au niveau des actions individuelles, les animatrices ont répondu à 207 demandes concernant les familles et 258 concernant des demandes d'assistants maternels.

De très jeunes recrues chez les pompiers

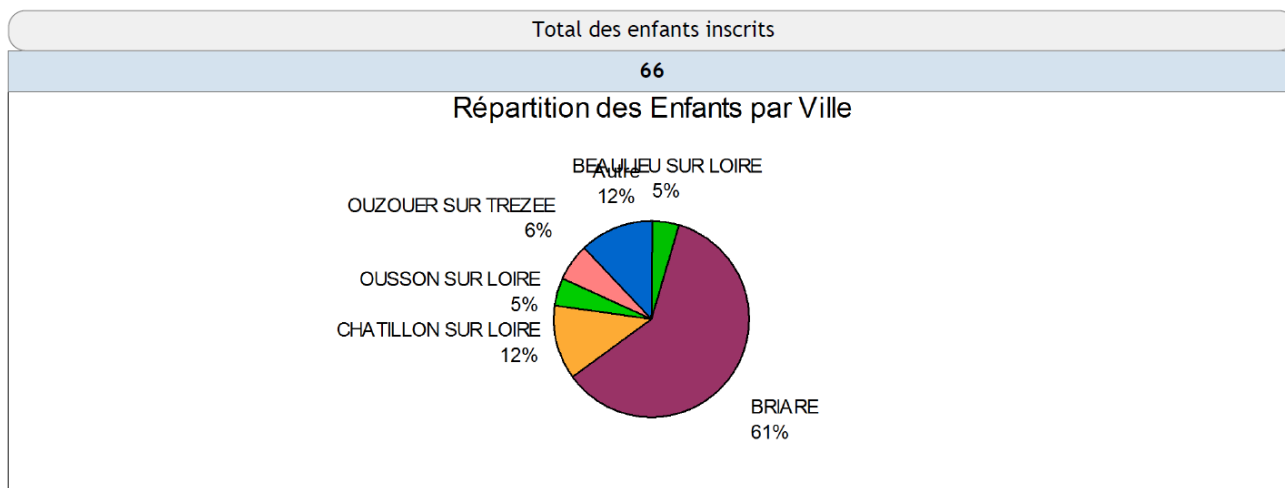


Le Relais petite enfance « Frimousses de Loire », qui œuvre sur le territoire de la communauté de communes Berry-Loire-Puisaye, est venu jeudi dernier visiter le centre de secours des pompiers. Accompagnés par Lorraine et Marie-Luce, les deux animatrices, une vingtaine de très jeunes enfants de moins de 3 ans avec leurs assistantes maternelles ont été accueillis par le sergent Jonathan Cherbuis. Un départ « pour de vrai » avec gyrophares et sirène a même eu lieu en temps réel, une intervention ayant été déclenchée pendant la visite.

Journal de Gien 24/06/2021

Multi-accueil de Briare

Le multi-accueil a été ouvert 191 jours soit 22 538 heures. Il a accueilli 44 enfants différents. Le taux d'occupation de la structure est de 68% et le taux horaire moyen est d'1,45h/heure.



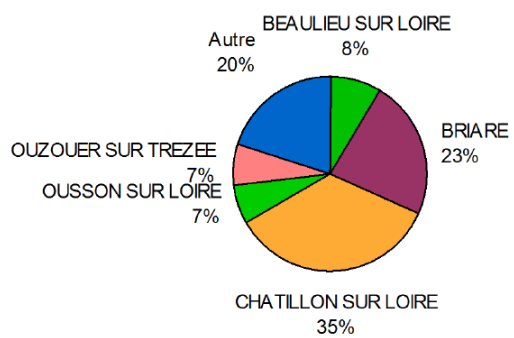
Multi-accueil de Châtillon-sur-Loire

Le multi-accueil a été ouvert 205 jours soit 29 674 heures. Il a accueilli 57 enfants différents. Le taux d'occupation de la structure est de 69 % et le taux horaire moyen est d'1,44h/heure. Depuis septembre l'agrément est placé à 16 places quotidiennes.

Total des enfants inscrits

60

Répartition des Enfants par Ville



RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS

La résidence autonomie propose 74 appartements pour retraités dans un cadre agréable et sécurisé, avec de nombreux services (restauration, animations...)

Le rapport d'activités de la résidence est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Création de 2 logements temporaires

Il s'agit d'équiper et de meubler deux logements qui seront proposés à des personnes pour une durée de quelques jours à trois mois maximum, par exemple après une sortie d'hospitalisation ou durant l'absence d'un aidant, ou encore de façon saisonnière lorsque le logement est mal chauffé ou isolé. Le Département a délivré son agrément pour affecter deux logements en temporaire.

Le conseil communautaire a validé ce projet.

La CARSAT subventionne le projet à hauteur de 80%.

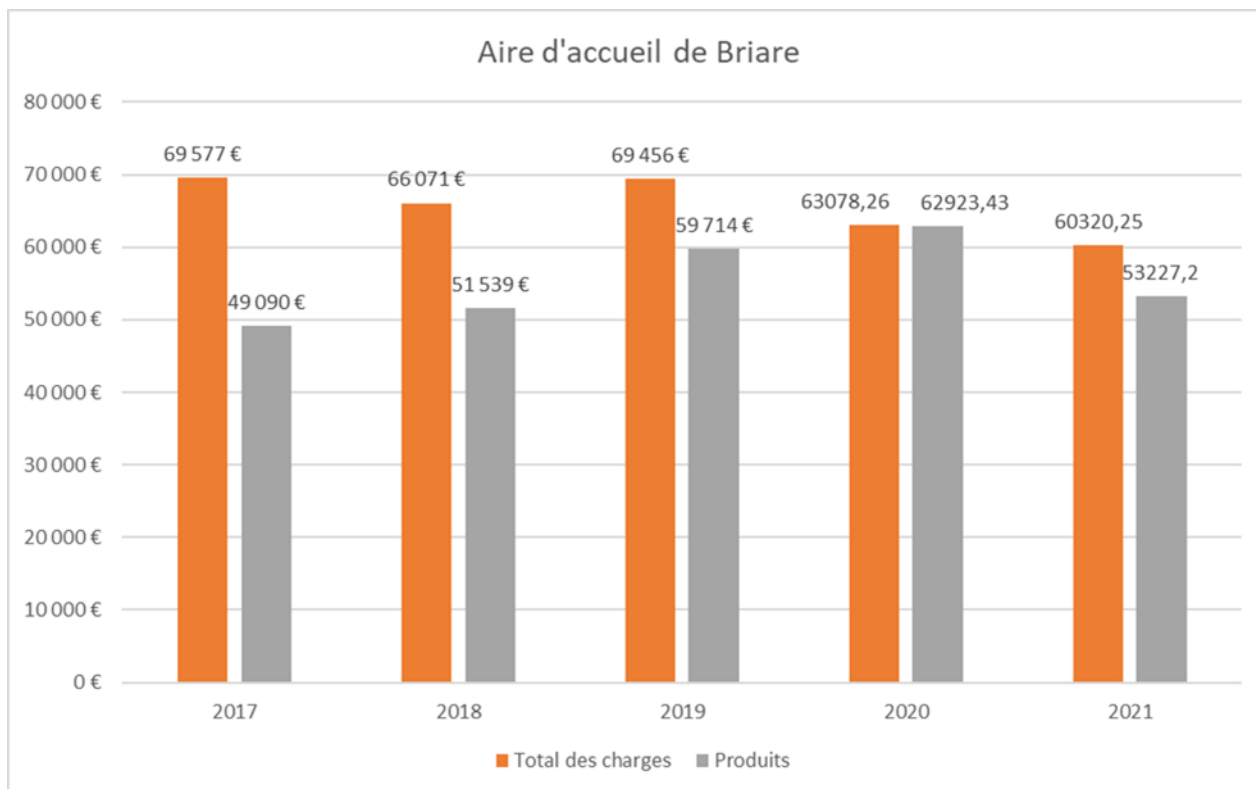
Le tarif de l'hébergement temporaire est fixé à 55,00 € nets de taxes par nuitée, ce tarif incluant l'hébergement, la restauration, les draps et serviettes de toilette, dans un appartement meublé et équipé de la télévision et du téléphone (toutes charges comprises).

La convention d'hébergement temporaire sera d'une durée minimale de 2 nuitées et d'une durée maximale de 3 mois,



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour 24 places au total (2 emplacements par famille).



Bilan de l'activité 2021 :

Nombre de journées de places disponibles : **8 760**

Nombre de journées de places occupées : **5 644**

Soit un taux d'occupation de **64 %**

Nombre total de personnes : **91** dont **39** enfants

Durée des séjours :

- Moins de 15 jours : **11,8**
- De 15 jours à 6 mois : **11**
- Plus de 6 mois : **7**



Tarifs :

Inchangés depuis 2011, il a été décidé de les augmenter en 2021 pour refléter le coût réel des fluides. Ils s'établissent comme suit :

- Emplacement : 3,20 € par jour
- 2ème caravane : 1,60 € par jour
- Coût des fluides : selon consommation
 - Eau : 3,20 € / m³,
 - Electricité : 0,21 KWh

ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT

Historique et fonctionnement

Ce service a été mis en place début 2020.
La crise sanitaire a ralenti le fonctionnement de celui-ci.

En 2021, il a été constaté une forte hausse de la fréquentation aussi bien en accueil de premier niveau, qu'en demandes d'aides sur internet et en demandes de visio. Les usagers proviennent de toutes les communes du territoire.

Les partenaires contactés par l'intermédiaire du service sont les suivants par ordre décroissant : CPAM, CAF, maison de la justice et du droit, CARSAT et ADIL.



AUTRES SERVICES

Maison de santé pluridisciplinaire François Rabelais à Châtillon-sur-Loire



Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré la maison de santé « François Rabelais » de Châtillon-sur-Loire, bâtiment intercommunal.

Restos du cœur à Châtillon-sur-Loire

Depuis 2019, la communauté de communes met à disposition des Restos du Cœur un local situé dans la zone d'activités des Champtoux à Châtillon-sur-Loire. Le local est mis à disposition gratuitement mais l'association prend à sa charge les factures d'électricité, chauffage, etc.

Centre médico-social de Châtillon-sur-Loire



Le Centre Médico-Social offre des bureaux pour des permanences des services publics à caractère social (aides à domicile, assurance maladie, services sociaux départementaux, visites médicales...), une salle de réunion, une salle polyvalente en location à destination des particuliers et les locaux du multi-accueil « Frimousses de Loire ».

DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

TRANSPORTS

La communauté de communes est compétente en matière de transports scolaires et périscolaires.

Transports scolaires

Ramassage scolaire

La communauté de communes est « autorité organisatrice de second rang » (AO2). A ce titre, elle est l'interlocuteur de la Région pour tout ce qui concerne le transport des élèves.

Elle est également chargée de faire appliquer le règlement sur la sécurité et la discipline dans les transports scolaires en cas de signalements d'indiscipline.

- A destination des collèges de Briare et Châtillon-sur-Loire
- A destination des écoles primaires du territoire, transports hors agglomération

Piscine

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare, Belleville-sur-Loire et Gien, dans le cadre des séances scolaires.

Du fait de la fermeture de la piscine de Briare pour travaux, il n'y a eu aucun transport en 2021. Pour information, en 2019, il avait été de 24 051,34 € TTC.

Sont concernées habituellement les écoles de Bonny, Ouzouër-sur-Trézée, La Bussière, Gustave Eiffel - Gaime de Briare, Adon, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

Projets pédagogiques

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Coût total année scolaire 2020-2021 : **3 563,87 €** HT pour 29 transports, 995 élèves
La crise sanitaire a également impacté le nombre de ces sorties en 2020. Pour information, le coût pour 2019 est indiqué ci-dessous.
- Coût total en 2019 : 11.622 € TTC pour 79 transports, 3 352 élèves de toutes les écoles du territoire
- Critères de prise en charge :
 - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
 - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
 - Pour des expositions
 - Pour des rencontres sportives
 - Pour des échanges scolaires

Transports périscolaires

Piscine

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

Cette année, il n'a pu être mis en service du fait de la fermeture de la piscine pour travaux.

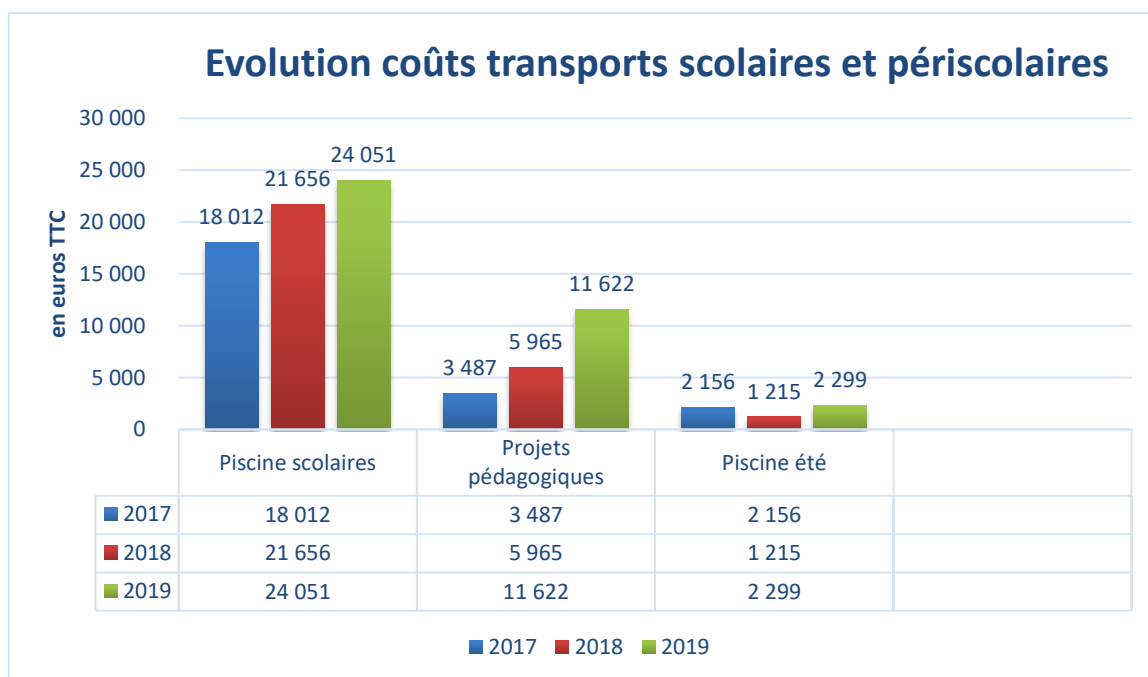
Pour information :

- Coût total 2019 : **1 138,59 € TTC** pour une centaine de personnes transportées
- 2 circuits :
 - La Bussière, Adon, Feins, Escrignelles, Ouzouer
 - Dammarie, Batilly, Thou, Faverelles, Bonny (utilisé par centre de loisirs), Ousson

En 2021, la communauté de communes a également financé le transport :

- de l'accueil de loisirs d'Autry-le-Châtel (1 transport) vers la piscine de Belleville-sur-Loire
- de l'accueil de loisirs de Beaulieu-sur-Loire (1 transports) vers la piscine de Belleville-sur-Loire

pour un total de **620.00 € TTC**



(Années 2020 et 2021 non mentionnées car non significatives)

CULTURE

MANIFESTATIONS

« Concerts de Poche » 15 octobre – Bonny sur Loire

Un concert a été organisé à Bonny-sur-Loire à 20h30 le 15 octobre.

En parallèle et comme habituellement, des ateliers « musique en chantier » se sont déroulés à la Résidence autonomie Les Myosotis, à l'EPHAD de Châtillon-sur-Loire, avec des classes de primaires de Bonny-sur-Loire, de Beaulieu-sur-Loire, d'Autry-le-Châtel et avec les collèges de Briare et de Châtillon-sur-Loire.



Fête de la St Hubert

La commune d'Ousson-sur-Loire ayant été contrainte d'annuler cette manifestation en 2020 du fait de la crise sanitaire, a finalement pu organiser cet évènement le 26 septembre.

La communauté de communes attribue chaque année une subvention de 1000 € à la commune organisatrice de cette fête traditionnelle.

Soutien aux acteurs du territoire

Le partenariat avec les Estivales en Puisaye n'a pas été reconduit en 2021.

En effet, la commission culture a souhaité soutenir les acteurs culturels locaux suite à la crise sanitaire.

CITE EUROPEENNE DU PIANO HISTORIQUE (CEPH)

Le Président indique que l'association Autrement classique est venue présenter à la Conférence des Maires un projet de Cité européenne du piano historique. Ce projet a été construit autour d'une double réflexion, d'une part l'existence d'une collection unique au monde de pianos historiques (pianos datant d'avant la 2ème guerre mondiale) nécessitant une préservation, d'autre part le potentiel de Briare, haut lieu de l'industrie manufacturière des émaux. De la rencontre entre ces deux patrimoines est née l'idée d'un centre de portée internationale constitué autour de trois pôles :

- La conservation, la restauration de ces pianos,
- L'enseignement et la recherche,

- La création et la diffusion.

Dans un premier temps, le conseil communautaire a voté la prise en charge les études suivantes :

- Etude de faisabilité : celle-ci serait entièrement prise en charge par la Banque des Territoires dans le cadre de crédits d'ingénierie pouvant être fléchés dans le programme Petites Villes de Demain. L'étude de faisabilité vise à définir le projet dans toutes ses dimensions, à proposer un montage juridique et financier, à identifier des lieux possibles, etc.
- Etude de préfiguration : celle-ci sera constituée d'une étude de marché avec phase documentaire et phase de terrain, et doit aboutir à l'établissement du projet artistique et culturel afin d'écrire la stratégie, les publics visés, à préparer les futurs partenariats, à établir un prévisionnel de fonctionnement, un plan de financement, etc.

Diverses subventions seront sollicitées auprès de :

- l'Etat dans le cadre du soutien à l'ingénierie du programme Petites Villes de Demain,
- l'Etat dans le cadre de l'appel à projets unique DETR/DSIL 2022,
- la DRAC pour une subvention à hauteur de 80 % de l'étude de préfiguration.

PATRIMOINE ■ Un projet de Cité européenne du piano historique se dessine actuellement à Briare

Bientôt un eldorado du piano ancien ?

Cet ambitieux projet est porté par plusieurs personnes connues pour leurs activités avec l'association Autrement classique.

Thomas Derais
thomas.derais@centrefrance.com

Briare, ville des émaux, du pont-canal... et bientôt du piano ancien ? C'est en tout cas l'ambition portée par un quartet qui s'est récemment réuni autour d'un grand projet : la création d'une Cité européenne du piano historique.

Les pianos anciens sont des instruments fabriqués au cours du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Le son de ces pianos historiques se révèle moins puissant, mais plus individualisé. « Il n'existe pas un seul piano ancien qui soit identique. Le son est différent d'un modèle à l'autre », soutient Jean Manificier.

Trois pôles

Habitant de Briare, le fondateur et directeur artistique de l'association Autrement classique s'est associé avec trois personnes pour monter ce projet : le restaurateur de pianos Jean-François Tobias, la responsable de programmation Guilaine Dodane et l'ancien président de la communauté de communes Berry Loire Puisaye Alain Bertrand.

Les différentes instances politiques et administratives locales suivent cela avec grand intérêt. On peut citer la préfecture, par



PASSIONNÉ. Jean Manificier est l'un des instigateurs de ce projet. PHOTO THOMAS DERAIS

l'intermédiaire de Régis Castro, le sous-préfet de Montargis, mais aussi les conseillers départementaux Francis Cammal et Aude Denizot, ou encore la Ville de Briare, entre autres.

Les concepteurs prévoient que cette Cité européenne du piano historique s'articule autour de trois axes. Un premier pôle s'orienterait sur la conservation du patrimoine de pianos anciens et la formation d'apprentis destinés à perpétuer la restauration de ces instruments. Jean-

François Tobias mettrait à disposition sa collection de près de 160 pianos anciens pour ce projet. Une impulsion pourrait ainsi être donnée pour récupérer davantage d'instruments historiques afin de participer à cette conservation.

Un deuxième pôle serait destiné à l'enseignement et la recherche. L'instruction serait délivrée par le biais de masterclasses données par des professeurs et artistes de haut niveau, et par la venue d'élèves qui souhaitent se

spécialiser dans la pratique du piano ancien. « Il y a 50 millions de pianistes en Chine, compte Jean Manificier. Quand ils arrivent en fin d'études et qu'ils veulent se spécialiser, il n'y a pas de piano. Ils sont obligés de venir en Europe pour continuer leur apprentissage. Il y a donc un potentiel d'élèves monstrueux ! » Pour la recherche, le Briarois évoque notamment un travail de réédition des œuvres romantiques perdues, ainsi que des résidences pour des thé-

sards et des conférenciers.

Le troisième axe serait consacré à la création et à la diffusion. Un pôle qui, de l'avis de Jean Manificier, « ressemblerait beaucoup à ce que fait Autrement classique, c'est-à-dire prendre les deux pôles précédents et le mettre en forme pour le présenter au public ».

Des études pour déterminer le lieu et le contenu du projet

Reste à définir le lieu où cela prendra forme. La manufacture des émaux de Briare est évoquée pour mettre en commun « deux artisanats d'excellence », mais aucun accord n'a, pour l'heure été trouvé avec le propriétaire, Jean-Claude Kergoat. D'autres pistes potentielles sont évoquées : l'école Marcel-Gaïme, la ferme du Moulin à vent et l'usine France cadrans. Le château de Trousse-Barrière est suggéré comme lieu additionnel, dans le but d'en faire une « tête de pont » destinée à accueillir des événements de prestige.

Actuellement dans sa phase de lancement, l'idée sera d'abord soumise à deux études qui seront lancées en parallèle, respectivement financées par la Banque des territoires et par la Direction régionale des affaires culturelles. Un cabinet d'études spécialisé évaluera la faisabilité du projet en visitant les bâtiments préalablement choisis. La deuxième étude sera menée par Guilaine Dodane. Elle évaluera les contenus du projet ■

Les folles histoires des pianos anciens racontées par ces passionnés

« Je me suis rendu compte que raconter l'histoire artisanale du piano au XIX^e siècle intéressait énormément les gens et que, par ce biais, on pouvait les faire entrer dans la musique », appuie Jean Manificier.

Le directeur artistique d'Autrement classique indique s'en être aperçu au cours des entrées des Journées du piano romantique, à Briare. L'homme racontait avec Jean-François Tobias, le restaurateur de pianos anciens qui collabore avec lui, des sauvetages d'instruments.

Comme ce piano Pleyel de 1830 classé à l'inventaire des monuments historiques et trou-



PÉDAGOGIE. Jean Manificier et Jean-François Tobias profitent des extraits pour évoquer l'histoire de ces instruments. PHOTO AUTREMENT CLASSIQUE

vé par hasard dans une brocante d'Aix-en-Provence. Ou encore cette aventure de Jean-François Tobias parti sauver un prototype de piano Erard grand queue.

L'instrument avait été racheté par l'ambassade de France au Portugal. Il y était resté depuis la fin de la Première Guerre mondiale jusque très récemment. Lorsque l'ambassade a déménagé, la question du piano s'est posée. Ce dernier avait été rapatrié à Rungis dans un énorme hangar qui servait à entreposer les objets encombrants de l'État avant de le jeter.

Après moult péripéties, dont un accident qui l'a bloqué sur

l'autoroute alors qu'il était avec son camion et qu'il avait roulé au cours de la nuit, le restaurateur de pianos a réussi à sauver l'instrument in extremis.

« Quand on raconte cela aux gens, ils sont époustouffés, appuie Jean Manificier. Après l'entracte, la deuxième partie du concert était différente, parce que les gens savaient ce qu'était ce piano. Ils ne l'ont donc évidemment plus écouté de la même manière. »

C'est précisément cette pédagogie que le directeur artistique souhaite mettre en place via ce projet de Cité européenne du piano historique. ■

(article République du Centre du 18/10/2021)

PACT INTERCOMMUNAL

Le portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Les communes et associations doivent soumettre leurs projets culturels, avec pièces justificatives à l'appui, à la Communauté de Communes afin que le dossier de demande de subventions afférentes soit transmis à la Région.

Le montant de la subvention de la Région s'élève à 85 800 € pour la saison 2021 sur une dépense subventionnable de 220 000€ TTC (coût artistique prévisionnel).

Deux brochures commune à tout le territoire ont été éditées (en janvier et en juillet). Elle présente toutes les manifestations de l'année 2021 qui bénéficient du soutien de la Région Centre Val de Loire et également les autres évènements à caractère culturel.



PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX

FOURRIERE ANIMALE

La communauté de communes a été sollicitée par le nouveau « Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret » en vue de se substituer à ses communes membres pour l'adhésion au syndicat.

La totalité des 20 communes de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye a adhéré à ce syndicat. La mise en œuvre de cette substitution suppose la prise de la compétence par la communauté de communes et le calcul d'un transfert de charges portant sur le montant de la cotisation (0,31 € par habitant).

Ce transfert de charges a été validé par la CLECT.

Toutefois, les Maires conservent leurs pouvoirs de police en ce qui concerne la capture et la garde des animaux en divagation.

MOBILITES

TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES

Marché de Briare

Coût total 2021 : **15 085,94 € TTC**

2 circuits :

- La Bussière, Ouzouer
- Thou, Faverelles, Bonny, Ousson

Marché de Châtillon-sur-Loire

Coût total 2021 : **18 200,62 € TTC**

2 circuits :

- Châtillon
- Pierrefitte, Cernoy, St Firmin

BILAN AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme », lors de sa réunion du 12 octobre, a donné son avis favorable à l'instauration d'une aide visant à encourager l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers domiciliés dans le territoire.

La subvention était fixée à 35% du prix d'achat TTC dans la limite de 200 euros par VAE jusqu'à épuisement des crédits votés au budget.

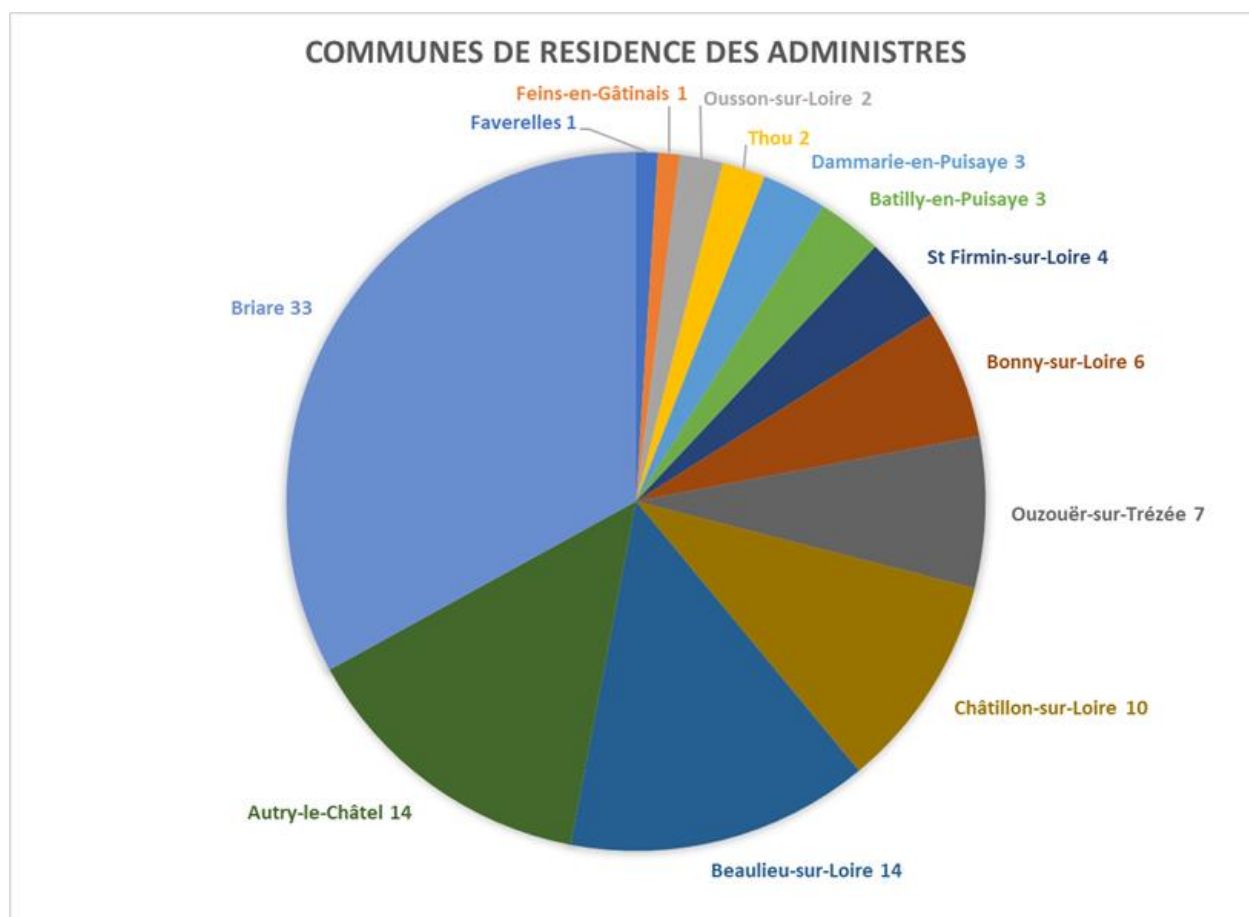
- Ont pu bénéficier de cette subvention, les habitants de la CCBLP (qui ont déposé un dossier de demande) justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes du territoire de la CCBLP.

- 2 enveloppes budgétaires de 10.000 euros chacune ont permis à 100 administrés (domiciliés dans 13 communes du territoire) de profiter de cette aide.

- Le montant global des achats générés par cette opération s'élève à environ 134.000€ ; pour la plupart, dans les magasins de cycles du secteur.

Les crédits étant épuisés, l'opération n'est plus d'actualité. Une troisième campagne d'aides financières est à l'étude pour 2022.

Une enquête a également été menée auprès des bénéficiaires : le bilan est très satisfaisant. La majorité des personnes interrogées indique que les vélos électriques remplacent la voiture pour de petits trajets (plus de 35% des personnes interrogées) et ce, au moins une fois par semaine. En outre, l'achat de ces vélos a permis aux utilisateurs de reprendre une activité physique (plus de 35% des personnes interrogées).



CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS'CITES POUR LE PROJET MOBILI'TERRE

L'association Unis'Cités est venue présenter à la commission Urbanisme Environnement Aménagement Mobilités une action intitulée Mobili'Terre.

Ce programme vise à sensibiliser à la problématique des déplacements en milieu rural, il est financé par EDF dans le cadre des crédits d'économie d'énergie (CEE), et mis en œuvre par l'association Unis'Cité en partenariat avec l'association des maires ruraux de France.

15 territoires d'implantation ont été sélectionnés au niveau national. Le programme s'appuie sur le recrutement de jeunes volontaires en service civique. Les objectifs sont de sensibiliser les citoyens, favoriser la connaissance, permettre aux élus d'agir auprès des prescripteurs de mobilités (via des enquêtes auprès de la population), permettre la création de solutions de mobilité avec les citoyens, accompagner les personnes en difficulté, prévenir les conduites à risque, réduire l'usage de la voiture.

En mai 2021, le conseil communautaire a accepté que la communauté de communes s'engage dans cette action, sachant qu'il n'y a pas de contrepartie financière mais une aide matérielle aux jeunes employés par l'association pour leur faciliter la mission (mise à disposition ponctuelle de locaux, diffusion de l'information, etc.) et la désignation d'un représentant au comité de pilotage.

L'avantage de ce dispositif est double : il permettra de diffuser de l'information sur les solutions de mobilité existante dans le territoire et de recueillir des informations sur les pratiques des usagers, mais également de faire travailler des jeunes en service civique. La communauté des communes Giennoises s'est engagée également dans le dispositif et la mairie de Gien a mis à disposition un local.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITES

La loi d'orientation des mobilités votée en décembre 2019 vise à permettre la mise en place d'un cadre plus clair pour l'organisation des transports et plus généralement des actions en faveur de la mobilité, en s'appuyant désormais sur deux niveaux : la région et l'intercommunalité, selon le schéma qui existe déjà pour les agglomérations et les métropoles, l'objectif étant qu'au 1^{er} juillet 2021 l'ensemble du territoire soit couvert par une autorité organisatrice des mobilités.

Les communautés de communes ont donc dû se positionner par délibération, puis à défaut ou en cas de refus de la compétence, la Région devenait automatiquement autorité organisatrice.

Par délibération du 30 mars 2021 (adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions), le conseil communautaire a voté favorablement au principe de prendre la compétence Mobilités à l'échelon intercommunal.

Toutefois, le conseil municipal de la commune de Briare (voix prépondérante) ayant voté contre le transfert de cette compétence à la communauté de communes, la gestion de la compétence Mobilités a été automatiquement transférée à la Région Centre-Val de Loire.

Table des matières

| | |
|---|----|
| PRESENTATION | 3 |
| FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES | 4 |
| LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE | 5 |
| LES COMMISSIONS | 6 |
| LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES | 6 |
| LE PACTE DE GOUVERNANCE | 7 |
| UN CADRE CLAIR POUR GUIDER L’ACTION INTERCOMMUNALE | 7 |
| HISTORIQUE DU PROJET | 7 |
| LE PROJET DE TERRITOIRE | 9 |
| PHASE DE DIAGNOSTIC – SEPTEMBRE 2021 | 9 |
| LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE | 10 |
| ADMINISTRATION GENERALE | 11 |
| EVOLUTION STATUTAIRE | 11 |
| 1- Au titre du groupe de compétences obligatoires | 11 |
| 2- Au titre du groupe de compétences optionnelles | 11 |
| 3- Au titre des compétences supplémentaires | 12 |
| RESSOURCES HUMAINES | 13 |
| MOUVEMENTS | 16 |
| FORMATIONS | 18 |
| REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE | 18 |
| FINANCES | 19 |
| EXTRAITS DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES | 19 |
| ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES | 25 |
| VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE | 26 |
| Instauration de la taxe GEMAPI | 26 |
| Evolution des recettes | 27 |
| VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021 | 28 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 30 |
| AIDES AUX TRES PETITES ENTREPRISES (T.P.E.) | 30 |
| DISPOSITIF NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN | 30 |
| DISPOSITIF TERRITOIRES D’INDUSTRIE | 31 |
| TOURISME | 31 |
| Personnel | 31 |
| Budget | 31 |
| Fréquentation | 32 |
| Commercialisation circuits groupes (CG) | 32 |
| Week-end Loiret au fil de l’eau | 32 |
| Animation « Wine time » | 32 |
| Route de la rose | 33 |

| | |
|---|----|
| Destination Loire Itinérance | 33 |
| Assises du tourisme | 33 |
| Communication | 34 |
| La taxe de séjour | 35 |
| COMMUNICATION..... | 39 |
| RENCONTRE AVEC LES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) | 39 |
| MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES..... | 40 |
| AMENAGEMENT DE L'ESPACE | 41 |
| URBANISME..... | 41 |
| ENVIRONNEMENT | 43 |
| PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS..... | 43 |
| GESTION DES DIGUES | 44 |
| HISTORIQUE TAXE GEMAPI | 45 |
| GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES | 45 |
| EAU POTABLE | 46 |
| GESTION DES ORDURES MENAGERES | 47 |
| Vote des taux..... | 47 |
| ASSAINISSEMENT | 48 |
| ASSAINISSEMENT COLLECTIF..... | 48 |
| Budget | 48 |
| Harmonisation des tarifs | 49 |
| Etude de gouvernance..... | 49 |
| Suivi des contrats de concession..... | 49 |
| Assistance technique du département pour le suivi des ouvrages..... | 49 |
| Contrats de prestation de services..... | 49 |
| Epanchage des boues..... | 50 |
| Travaux | 50 |
| SERVICE PUBLIC D' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)..... | 51 |
| Tarifs..... | 51 |
| Fonctionnement | 51 |
| Budget | 52 |
| VOIRIE..... | 53 |
| REGLEMENT DE VOIRIE | 53 |
| TRAVAUX | 53 |
| EQUIPEMENTS SPORTIFS..... | 54 |
| CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE | 54 |
| Travaux de rénovation | 54 |
| Concession de service public..... | 55 |
| Exploitation | 55 |
| AUTRES LES BATIMENTS SPORTIFS..... | 56 |

| | |
|--|----|
| Salle de sport à Autry-le-Châtel..... | 56 |
| Gymnase intercommunal à Châtillon-sur-Loire | 56 |
| LOGEMENT ET CADRE DE VIE | 57 |
| Nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) | 57 |
| OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » | 58 |
| ACTION SOCIALE..... | 59 |
| LA PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE RECENTE..... | 59 |
| Personnel..... | 59 |
| Temps forts 2021..... | 59 |
| Bilan des différentes structures | 61 |
| RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS | 64 |
| Création de 2 logements temporaires | 64 |
| AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | 65 |
| ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT..... | 66 |
| Historique et fonctionnement..... | 66 |
| AUTRES SERVICES | 66 |
| Maison de santé pluridisciplinaire François Rabelais à Châtillon-sur-Loire | 66 |
| Restos du cœur à Châtillon-sur-Loire | 67 |
| Centre médico-social de Châtillon-sur-Loire | 67 |
| DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 68 |
| TRANSPORTS | 68 |
| Transports scolaires..... | 68 |
| <i>Ramassage scolaire</i> | 68 |
| <i>Piscine</i> | 68 |
| <i>Projets pédagogiques</i> | 68 |
| Transports périscolaires | 69 |
| CULTURE..... | 70 |
| MANIFESTATIONS..... | 70 |
| « Concerts de Poche » 15 octobre – Bonny sur Loire | 70 |
| Fête de la St Hubert..... | 70 |
| Soutien aux acteurs du territoire | 70 |
| CITE EUROPEENNE DU PIANO HISTORIQUE (CEPH) | 70 |
| PACT INTERCOMMUNAL | 73 |
| PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX | 74 |
| FOURRIERE ANIMALE | 74 |
| MOBILITES | 74 |
| TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES | 74 |
| BILAN AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE | 75 |
| CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS'CITES POUR LE PROJET MOBILI'TERRE..... | 76 |
| TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITES..... | 76 |

